

Le Castellias

Journal Municipal

Juillet 2014

Numéro 1



Commune de Sainte-Anastasie





Les Délices d'Aline et Rêmi
 ... *Boulangerie Pâtisserie* ...
 27. Avenue des Gorges - Russan - 30190 Sainte-Anastasia
 Ouverture du Mardi au Dimanche
 de 6h30 à 12h30 et de 16h30 à 19h30
 Fermeture le Dimanche après-midi et le Lundi toute la journée
 04 66 63 11 32

Pizza Du Gardon

Le Secret Bien Gardé des Russanais
 04 66 20 36 64

40 rue de la Paix
 30190 RUSSAN

Pour la saison d'été, la Pizza du Gardon
 introduit des **NOUVEAUTÉS** avec des :
Hamburgers maison sur place, Frites maison sur place,
Moules frites sur place (Réservation 48h à l'avance conseillé)
 Confectionnés avec des ingrédients sélectionnés provenant de partenaires locaux
www.pizzadugardon.fr



CÉVENNES TRUFFES

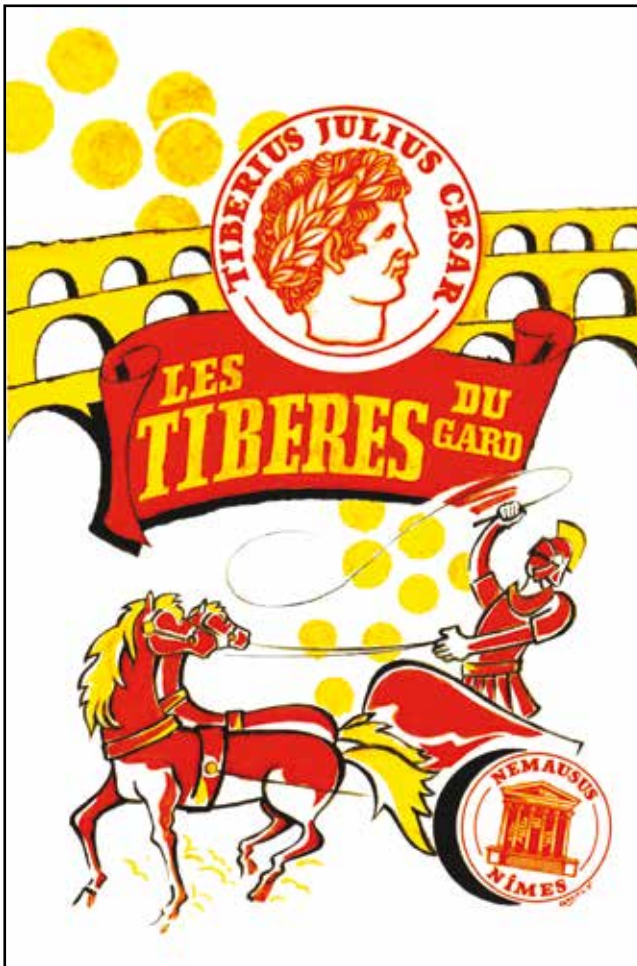
Négoce Produits des Bois
 Champignons & Truffes
 Gros et demi gros
 06 09 50 35 25

NEOTECH 30

SITE SURVEILLE

- Alarme
- Intrusion incendie
- Télésurveillance
- Vidéosurveillance
- Automatisme
- Téléphonie

pauquet@neotech30.com
 Tél > 04 66 37 36 86 - 06 09 73 20 09



TIBERIUS JULIUS CESAR

LES TIBERES DU GARD

NEMAUSUS NIMES

D.F

DONNADIEU FRÈRES

- VOCATION PLAQUISTE -

PLAQUISTE PEINTRE ISOLATION

06 12 10 84 43

 sarl.donnadieu@orange.fr
 30190 Ste-Anastasia

INFORMATIONS PRATIQUES



LA MAIRIE

110, rue de l'Hôtel de Ville Russan
30190 SAINTE-ANASTASIE

Mail : commune.ste.anastasie@wanadoo.fr

Tél. 04 66 81 01 58 - Fax.04 66 81 02 28

Jours et horaires d'ouverture au public

- Lundi : de 08 h 30 à 12 h 00 - fermé l'après-midi
- Mardi : de 08 h 30 à 12 h 00 - fermé l'après-midi
- Mercredi : de 08 h 30 à 12 h 00 - 14 h 30 à 17 h 30
- Jeudi : de 08 h 30 à 12 h 00 - fermé l'après-midi
- Vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 - fermé l'après-midi

SOMMAIRE

Vie Municipale p2

Vie Locale p12

Vie Culturelle et Associative p26

Informations générales p34

bulletin écoresponsable



Parmi les engagements que les élus ont voulu prendre à propos de la publication de ce bulletin municipal, figure celui de la qualité du papier.

Il a été décidé que le papier utilisé serait certifié P.E.F.C. (Le programme de reconnaissance des certifications forestières ou P.E.F.C. - Pan European Forest Certification - est un label environnemental de gestion forestière, visant à contribuer à la gestion durable des forêts. Apposé sur un objet en bois ou à base de bois, le logo garantit que ce produit est constitué d'au moins 70% de bois issu de forêts répondant pour leurs gestions aux recommandations des entités nationales et régionales de P.E.F.C.) donc fabriqué à partir de bois issu de l'entretien des forêts, de papiers et cartons récupérés et de différents produits qui apportent les caractéristiques particulières requises.

Comme tout citoyen, les élus se doivent d'agir pour la préservation de l'environnement et dans le cadre du développement durable.

Retrouvez toutes les informations sur le site
www.pefc-france.org

LE BLOG

Depuis le mois d'Avril 2014, un blog est à votre disposition. Si vous avez un projet, une suggestion ou une interrogation que vous souhaitez transmettre par l'intermédiaire du blog : vous pouvez le faire, soit en laissant un message sur l'adresse mail de la Municipalité :

commune.ste.anastasie@wanadoo.fr

soit en déposant un commentaire qui sera diffusé après validation du Comité de Rédaction.

Le nouveau blog est conçu pour vous !

Tapez : **steanastasiergard.canalblog.com**

Bulletin Municipal

Directeur de la Publication : Gilles TIXADOR

Comité de Rédaction :

Commission « Relations et Communication »

Association « Sainte-Anastasie Communication »

Dépôt légal à parution

Tous nos remerciements à Alain FOURES pour les photographies qu'il nous adresse régulièrement.

Création - Maquette - Impression : PUBLIC IMAGE

62, rue des Tilleuls - 30730 St-Mamert du Gard

Tél. 04 66 63 26 42

www.publicimage.fr - public.image@wanadoo.fr

LES ARTICLES ET LES PHOTOS SONT PUBLIÉS
SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS



1^{er} rang de gauche à droite :

Jean-Claude BOUQUET - Viviane POTEZ - Gilles TIXADOR
Blandine PANAFIEU - Jean-Jacques MEURGEY

2^{ème} rang :

Daniel GRIOLET - Marie GALTIER - Josiane ROBERT
Patrick DAIGNES - Laurence FOURES - Laurent CHABAUD
Danièle POULLET - Luc CHABAUD

3^{ème} rang :

Nadia ZELMAT - James NEVEU - Armelle JUDOR
Régine HURLIN - Cyril TOPIN



Absent pour des raisons professionnelles
Stéphane MIRAKOFF

PAROLES D'ÉLUS : James NEVEU, Conseiller Municipal

La commune a demandé officiellement la possibilité d'entrer dans le dispositif « VOISINS VIGILANTS ».

Pour lutter contre les vols et toute sorte de délinquance sur notre commune, qui sont des faits que malheureusement nous subissons, nous avons décidé d'entreprendre cette démarche.

L'objectif est de dissuader les malfaiteurs qui auraient l'intention de piller nos maisons. Ce dispositif a plusieurs buts : le premier est d'acquérir des notions permettant aux habitants d'aider les forces de l'ordre par la collecte d'informations précises ; le second est de favoriser une « solidarité les uns envers les autres », de créer des connexions au sein des habitants d'un même quartier. Par ces connexions, il est plus délicat, pour une personne mal intentionnée, de commettre des vols dans une maison sans éveiller les soupçons.

Les acteurs de ce partenariat sont : la Préfecture, la Mairie et les forces de l'ordre. Les acteurs de la commune sont tous les citoyens qui désirent rejoindre ce dispositif et ce,

pour assurer ENSEMBLE notre sécurité, celle de nos proches, de nos enfants, de nos biens et celle de nos voisins. C'est la responsabilité de tous.



J'ai été chargé d'entreprendre les démarches qui vont nous permettre de mettre en oeuvre cet outil qu'est « Voisins Vigilants ». Un courrier a été adressé au Préfet du Gard lui demandant l'autorisation d'entrer dans le dispositif. Je me suis également rapproché à deux reprises de la Gendarmerie de Saint-Chartes nous permettant d'anticiper les prochaines étapes à franchir, une fois notre adhésion acceptée. Enfin, je collecte les coordonnées de chaque personne voulant intégrer le dispositif, ce qui me permettra par la suite de mettre en place un réseau tissé comme une toile d'araignée dans lequel chacun aura son rôle à jouer.

AYONS LE BON REFLEXE !

– Attention aux véhicules au comportement suspect (circulation lente, plusieurs passagers à bord ou accompagnés d'un piéton, demandant des renseignements futiles voire incohérents). Ce type de démarche peut s'apparenter à du repérage. Les délinquants effectuant des cambriolages se déplacent souvent de commune en commune à bord du même véhicule.

– Avant tout, noter l'immatriculation du véhicule, si possible la marque, le type et la couleur.

Ceci peut aider les enquêteurs à localiser les auteurs lors d'éventuels délits ultérieurs.

– Grâce aux renseignements que vous pouvez fournir, les services de gendarmerie et de police pourront « croiser » leurs informations et souvent localiser géographiquement les auteurs.



Madame, Monsieur, Mes chers concitoyens,

Aujourd'hui, de nombreux français s'estiment à tort ou à raison manipulés par les pouvoirs publics, par la classe politique et pensent être de moins en moins entendus. Un sentiment d'incompréhension, de manque de considération, d'indifférence s'installe peu à peu

et l'image de l' élu est souvent ternie.

Il y a maintenant quatre mois, vous avez majoritairement accordé votre confiance à la liste « ENSEMBLE POUR SAINTE-ANASTASIE » dont est issue la majorité des membres du Conseil Municipal.

L'équipe que j'ai proposée à vos suffrages est sans aucune nuance politique, motivée par la seule ambition de redynamiser nos hameaux et ainsi combattre le pessimisme que, malheureusement, certains s'emploient encore à entretenir.

La situation générale et financière de Sainte-Anastasie aurait pu décourager nombre de nouveaux élus mais nous sommes conscients de vos attentes et notre engagement est total pour justifier la confiance que vous nous avez accordée.

Cet éditorial ne me servira pas à évoquer les problèmes et les maux qui minent notre pays, l'Europe ou la planète. Il permettra tout simplement de vous informer, en toute transparence, des difficultés et des solutions envisagées dans différents domaines de notre gestion.

Nos budgets contraints pouvaient augurer l'austérité et la morosité, ne nous laissons pas abattre : nous devons, ensemble, être optimistes et combatifs !

Nous avons décidé de ne pas compenser les années de gabegie financière par des ventes systématiques de biens communaux ou par l'augmentation des impôts. Nous préférons privilégier la rigueur et l'optimisation dans tous les domaines : budgets, bâtiments, personnels communaux... Nos choix en matière de travaux seront toujours guidés par quatre critères essentiels : l'anticipation, la raison, la qualité et la recherche des meilleurs prix.

Vos élus travaillent actuellement sur des dossiers importants :

La mise en place des Rythmes Scolaires, imposée à la rentrée 2014, se fera et malgré le manque de moyens, nous sommes attachés à fournir des activités périscolaires de qualité aux enfants de notre commune.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), déposé avant les élections de Mars 2014, a été retoqué par les services de la Préfecture pour de nombreuses raisons. L'équipe municipale va s'employer à présenter un projet cohérent en accord avec le caractère rural de notre commune tout en essayant de satisfaire les exigences incontournables imposées par l'Etat.

Depuis plus de quatre ans, le projet de la nouvelle station d'épuration (STEP) prévue à Aubarne est à l'étude. Néanmoins, compte-tenu du manque total d'informations diffusées sur le sujet jusqu'à ce jour, j'ai demandé au Président de Nîmes-Métropole de bien vouloir suspendre les délibérations prévoyant le début des travaux d'adduction. Cette démarche a pour but de nous laisser le temps nécessaire à l'obtention de réponses écrites aux diverses questions que nous nous posons concernant les choix techniques, géographiques et les montants importants prévus pour la réalisation totale du projet.

Je suis intimement convaincu que l'avenir de notre commune se prépare dès aujourd'hui. Dans cet objectif, j'ai proposé au Directeur de notre école la création, dans les prochains mois, d'un Conseil Municipal composé d'élèves du primaire, de collégiens et de lycéens résidant sur la commune. Cette initiative leur permettra non seulement de comprendre le fonctionnement d'une municipalité, d'élaborer un projet avec des élus mais également de développer le désir de devenir les citoyens-acteurs de demain.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, une belle saison estivale.

Gilles TIXADOR
Maire de Sainte-Anastasie

**Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous présenteront leurs vœux de Nouvel An
le Dimanche 11 janvier 2015 à 12 h 00 à l'Espace Paul MAUBON**



LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SONT PUBLIQUES ET OUVERTES À TOUS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2014

Le neuf avril deux mille quatorze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de leur séance, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur TIXADOR Gilles, Maire. **Etaient présents** : Monsieur BOUQUET Jean-Claude, Madame POTEZ Viviane, Monsieur MEURGEY Jean-Jacques, Madame PANAFIEU Blandine, Madame ROBERT Josiane, Monsieur DAIGNES Patrick, Madame POULLET Danièle, Monsieur GRIOLET Daniel, Monsieur CHABAUD Laurent, Monsieur MIRAKOFF Stéphane, Monsieur NEVEU James, Mesdames GALTIER Marie, ZELMAT Nadia, HURLIN Régine, Monsieur CHABAUD Luc, Madame FOURES Laurence, Monsieur TOPIN Cyril. **Etait excusée** : Madame JUDOR Armelle qui a donné procuration de vote à Madame POTEZ Viviane. Secrétaire : Madame Nadia ZELMAT.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS MUNICIPALES : Sur proposition de Monsieur le Maire ont été créées, à l'unanimité, 7 commissions municipales composées chacune de 10 membres élus, comme suit :

Commission Finances : Monsieur MEURGEY Jean-Jacques ; - Monsieur CHABAUD Laurent ; - Madame POULLET Danielle ; - Madame PANAFIEU Blandine ; - Madame GALTIER Marie ; - Monsieur GRIOLET Daniel ; - Monsieur TOPIN Cyril ; - Monsieur DAIGNES Patrick ; - Monsieur BOUQUET Jean-Claude ; - Monsieur MIRAKOFF Stéphane.

Commission Vie associative, culture, loisirs, sports, Cérémonie et protocole : Monsieur CHABAUD Luc ; - Madame POTEZ Viviane ; - Monsieur GRIOLET Daniel ; - Madame POULLET Danielle ; - Monsieur NEVEU James ; - Madame HURLIN Régine ; - Madame JUDOR Armelle ; - Madame ROBERT Josiane ; - Madame ZELMAT Nadia ; - Madame PANAFIEU Blandine.

Commission Environnement et développement durable : Monsieur DAIGNES Patrick ; - Monsieur MEURGEY Jean-Jacques ; - Madame HURLIN Régine ; - Monsieur NEVEU James ; - Monsieur MIRAKOFF Stéphane ; - Madame ROBERT Josiane ; - Monsieur BOUQUET Jean-Claude ; - Madame GALTIER Marie ; - Madame POTEZ Viviane ; - Madame PANAFIEU Blandine.

Commission Travaux, urbanisme, patrimoine, éclairage public : - Madame POULLET Danielle ; - Madame POTEZ Viviane ; - Monsieur MIRAKOFF Stéphane ; - Monsieur CHABAUD Laurent ; - Monsieur DAIGNES Patrick ; - Madame ROBERT Josiane ; - Monsieur BOUQUET Jean-Claude ; - Monsieur NEVEU James ; - Monsieur MEURGEY Jean-Jacques ; - Monsieur TOPIN Cyril.

Commission Economie, agriculture, tourisme, promotion du terroir : - Monsieur CHABAUD Laurent ; - Monsieur NEVEU James ; - Madame GALTIER Marie ; - Monsieur MEURGEY Jean-Jacques ; - Madame ROBERT Josiane ; - Madame POTEZ Viviane ; - Monsieur CHABAUD Luc ; - Madame POULLET Danielle ; - Madame JUDOR Armelle ; - Madame PANAFIEU Blandine.

Commission Vie scolaire, enfance, famille : - Madame PANAFIEU Blandine ; - Madame FOURES Laurence ; - Madame HURLIN Régine ; - Madame JUDOR Armelle ; - Monsieur NEVEU James ; - Madame ROBERT Josiane ; - Madame ZELMAT Nadia ; - Monsieur BOUQUET Jean-Claude ; - Madame POULLET Danielle ; - Monsieur CHABAUD Laurent.

Commission Relations et communication : Monsieur BOUQUET Jean-Claude ; - Madame ROBERT Josiane ; - Monsieur GRIOLET Daniel ; - Monsieur NEVEU James ; - Monsieur CHABAUD Laurent ; - Madame JUDOR Armelle ; - Madame POTEZ Viviane ; - Madame ZELMAT Nadia ; - Madame POULLET Danielle ; - Madame FOURES Laurence.

DESIGNATION DE LA COMMISSION DU C.C.A.S. : Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à la réglementation en vigueur, il est décidé à l'unanimité de fixer à dix (5 membres désignés par le Maire, et 5 membres élus par le Conseil Municipal) la composition de la commission administrative d'aide sociale. Celle-ci est composée comme suit : **5 membres élus par le conseil municipal** : Mesdames POTEZ Viviane, PANAFIEU Blandine, Monsieur CHABAUD Laurent, Madame FOURES Laurence, et Monsieur NEVEU James. **5 membres désignés par Monsieur le Maire** : Madame BOURDIN Alexia, Madame SESOSTRIS Sylvie, Madame GARCIN Bernadette, Madame GARCIA Coralie, Madame DEHAUSSE Eliette. **DESIGNATION DES DELEGUES AUX EPCI** : Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales, sont élus à l'unanimité les représentants communaux au sein des EPCI ci-après :



VIE MUNICIPALE

Syndicat Intercommunal à vocation Unique du Massif du Gardon

Election des délégués titulaires		Election des délégués suppléants	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Madame PANAFIEU Blandine	19	Monsieur CHABAUD Luc	19
Monsieur CHABAUD Laurent	19	Madame GALTIER Marie	19

Syndicat mixte à cadre Départemental D'Electrification (S.M.D.E.) :

Election du délégué titulaire		Election du délégué suppléant	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur DAIGNES Patrick	19	Monsieur BOUQUET Jean-Claude	19
Monsieur MIRAKOFF Stéphane	19	Monsieur CHABAUD Luc	19

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Meyrannes (Crèche) :

Election des délégués titulaires		Election des délégués suppléants	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus	Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur TIXADOR Gilles	19	Madame HURLIN Régine	19
Madame POTEZ Viviane	19	Madame POULLET Danielle	19
Madame PANAFIEU Blandine	19	Madame JUDOR Armelle	19
Madame FOURES Laurence	19	Monsieur NEVEU James	19

Syndicat Mixte SCOT SUD GARD :

Election du délégué titulaire		Election du délégué suppléant	
Candidat	Nombre de suffrages obtenus	Candidat	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur DAIGNES Patrick	19	Monsieur TIXADOR Gilles	19

PROPOSITION DE LISTE DES MEMBRES A LA CCID : Sur proposition de Monsieur le Maire et après rappel de la réglementation en vigueur relative aux conditions de désignation de la commission communale des impôts directs, il est décidé à l'unanimité d'approuver la liste des 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants soumise à Madame la Directrice Départementale Générale des Finances Publiques du Gard pour nomination définitive des membres de cette commission en vertu des articles 1650-1 et 1650-3 du Code général des impôts. Cette liste est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commissaires domiciliés hors de la commune et inscrits aux rôles des impôts locaux de la commune	
Monsieur BOUYARD Olivier	Monsieur ROBBY Philippe
Monsieur PASCAL Michel	Monsieur SOULIER Daniel ?????
Commissaires domiciliés dans la commune	
Monsieur MEURGEY Jean-jacques	Madame SESOSTRIS Sylvie
Monsieur POTEZ Louis	Monsieur RODRIGUEZ Guillaume
Monsieur CHABAUD Laurent	Monsieur CASTERAS Damien
Monsieur GARCIA Claude	Monsieur CARITA Alain
Monsieur CHAPELLE Alain	Monsieur EXBRAYAT Sébastien
Monsieur GINER Jeant-Louis	Monsieur PANAFIEU Bruno
Monsieur TOPIN Cyril	Monsieur MOLES Gérard
Madame BASS Catherine	Monsieur ORTA Robert
Commissaires domiciliés dans la commune et propriétaires de bois et forêts	
Madame HURLIN Régine	Madame GALTIER Marie
Monsieur BECHARD Louis	Monsieur BADER Nicolas



1. **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** : Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément à la circulaire NOR/INTB1407194N rappelant les mesures à prendre par les conseils municipaux à la suite du renouvellement général, et notamment la possibilité de constituer une commission d'appel d'offres à caractère permanent, sont élus à l'unanimité :

MEMBRES TITULAIRES	NOMBRE DE VOIX	MEMBRES SUPPLEANTS	NOMBRE DE VOIX
MEURGEY Jean-Jacques	19	CHABAUD Laurent	19
TOPIN Cyril	19	MIRAKOFF Stéphane	19
BOUQUET Jean-Claude	19		

2. **DESIGNATION DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE** : Sur proposition de Monsieur le Maire, Madame POTEZ Viviane est désignée à l'unanimité, pour représenter la Commune au sein de Centre National d'Action Sociale. Cet organisme a pour rôle d'affecter au personnel les prestations relatives à la doctrine en vigueur.

3. DELEGATION GENERALE AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au maire pour la durée de son mandat, afin d'exercer les attributions suivantes relevant initialement de la compétence du Conseil Municipal :

- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures de risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite qui sera fixée par le conseil municipal,
- Dit que l'intervention du Maire à l'effet d'intervenir tant en demande qu'en défense dans les actions intentées devant les juridictions fera l'objet d'une délibération spécifique précisant les cas dans lesquels le conseil municipal entend donner mandat au maire pour agir par délégation.

4. **DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS** : Sur proposition de Monsieur le Maire, les indemnités de fonctions du Maire et des quatre adjoints sont votées à l'unanimité, aux taux suivants : Maire : 85 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation (soit 36.55 % de l'indice brut 1015) ; 1^{er} adjoint : 90 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation (soit 14.85 % de l'indice brut 1015) ; 2^{ème} adjoint : 90 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation (soit 14.85 % de l'indice brut 1015) ; 3^{ème} adjoint : 90 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation (soit 14.85 % de l'indice brut 1015) ; 4^{ème} adjoint : 90 % de l'indemnité maximale prévue par la réglementation (soit 14.85 % de l'indice brut 1015).

5. DETERMINATION DES INDEMNITES DE LA TRESORIERE DE LA COLLECTIVITE (RECEVEUR MUNICIPAL A ST CHAPTES)

: Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé à l'unanimité, d'octroyer une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires à Madame ALBEROLA Christiane, comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal. Cette indemnité est fixée au taux maximal autorisé par la législation en vigueur.

7. **ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON** : En l'absence d'éléments suffisants pour se prononcer sur cette question, et sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de l'ajourner et de la porter à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

9. **VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A MME POYET ET M. AUBIN** : Vu la demande d'achat présentée par Mme POYET et M. AUBIN, sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé à l'unanimité, d'approuver la vente de la parcelle communale cadastrée section AV n°654 d'une superficie de 109 m² et de fixer le prix à 100 € le m².

TRANSFERT DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION : Suite au transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification, il y a lieu de procéder à l'évaluation et au transfert des biens et équipements électriques mis à disposition du SMDE. Il est décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches, à signer les procès verbaux de transfert ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2014

Le vingt neuf avril deux mille quatorze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de leur séance, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur TIXADOR Gilles, Maire. **Etaient présents** : Monsieur BOUQUET Jean-Claude, Madame POTEZ Viviane, Monsieur MEURGEY Jean-Jacques, Madame PANAFIEU Blandine, Madame ROBERT Josiane, Monsieur DAIGNES Patrick,



VIE MUNICIPALE

Madame POULLET Danièle, Monsieur CHABAUD Laurent, Madame JUDOR Armelle, Monsieur NEVEU James, Mesdames GALTIER Marie, ZELMAT Nadia, Monsieur CHABAUD Luc, Madame FOURES Laurence, Monsieur TOPIN Cyril. **Etaient excusés** : Monsieur GRIOLET Daniel qui a donné procuration de vote à Madame ZELMAT Nadia, Monsieur MIRAKOFF Stéphane qui a donné procuration de vote à Monsieur BOUQUET Jean-Claude. **Etait absente** : Madame HURLIN Régine. Madame ZELMAT Nadia est élue secrétaire.

Monsieur le Maire expose que les questions qui suivent portant sur le Compte de gestion 2013, le compte administratif 2013, et le budget primitif 2014 vont être présentées par Monsieur MEURGEY adjoint délégué aux finances. Il lui cède la parole. Monsieur MEURGEY fait une analyse rapide de la gestion financière communale et Monsieur le Maire le rejoint pour marquer leur désapprobation sur les décisions prises et les choix effectués par l'ancienne municipalité. Néanmoins, ils précisent pour les documents comptables qui vont être soumis au vote de l'assemblée, il y aura lieu de se prononcer sur la conformité et la régularité des écritures, points sur lesquels aucune anomalie n'est à relever, les comptes établis par le Trésor Public sont identiques à ceux établis par la Commune, ils proposent donc de les approuver.

Compte de gestion 2013

Monsieur MEURGEY adjoint délégué aux finances présente le compte de gestion 2013 dressé par le Receveur de la Collectivité en Trésorerie de Saint-Chaptes. Il précise que celui-ci est conforme et identique au compte administratif 2013. **Votes** : Pour 17 / Abstention 1 (Monsieur TOPIN, qui regrette l'absence de tenue de commission des finances, et considère ne pas avoir disposé des documents suffisamment tôt pour participer au vote des documents budgétaires). Monsieur le Maire, fait remarquer que compte tenu du calendrier imposé par l'administration et de la transmission tardive des informations budgétaires (Monsieur MEURGEY précise que la dernière information date de la veille), il était difficile de réunir la commission des finances. **Accepté à la majorité.**

Compte administratif 2013

Monsieur MEURGEY présente le compte administratif 2013, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats 2013		176 255.13	207 730.29		31 475.16	
Affectation		143 080.00				
Reports		33 175.13	207 730.29		174 555.16	
Opération exercice	1 153 287.35	1 207 503.82	251 789.67	331 205.07	1 405 077.02	1 538 708.89
Totaux	1 153 287.35	1 240 678.95	459 519.96	331 205.07	1 579 632.18	1 538 708.89
Résultats de clôture		87 391.60	128 314.89		40 923.29	
Restes à réaliser			202 656.00	253 677.00		51 021.00
Totaux cumulés		87 391.60	330 970.89	253 677.00	40 923.29	51 021.00
Résultats		87 391.60	77 293.89			10 097.71

A la majorité (Votes pour : 17 ; Abstention : 1 (Monsieur TOPIN Cyril),

Affectation du résultat de fonctionnement 2013

- Vu les résultats figurant au compte administratif 2013 (M14 Commune) voté ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- Constatant que la comptabilité de l'exercice 2013 présente :

1. un excédent de fonctionnement de 87 391.60 €,

A la majorité (Votes pour : 17 ; Abstention : 1 (Monsieur TOPIN Cyril),

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

A) Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) : + 54 216.47

B) Résultat antérieur reporté

Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit): + 33 175.13

C) **Résultat à affecter** = A + B (hors restes à réaliser) : + 87 391.60

(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)



SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
D) Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	:	
D 001 (si déficit)	:	- 128 314,89
R 001 (si excédent)	:	
E) Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	:	+ 51 021,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	:	- 77 293,89
AFFECTATION		
1 – Affectation en réserves R1068 en investissement	:	+ 39 809,00
G. = au minimum couverture du besoin de financement		
2 – H Report en fonctionnement R002 (BP 2014)	:	+ 47 582,60
DEFICIT REPORTE D002	:	

Instauration d'une taxe sur le produit des cessions des terrains constructibles

Monsieur le maire propose d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu (donc éventuellement un POS et ce, quel que soit la date du classement) dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation. Cette taxe s'applique aux cessions ayant généré une plus-value donnant lieu à taxation ou prélèvement en vertu, respectivement des articles 150 U et 244 bis A du CGI. Cette taxe ne s'applique pas aux cessions de terrains exonérés d'imposition des plus value, à celles portant sur des terrains classés constructibles depuis plus de 18 ans, ainsi qu'aux cessions ayant généré une moins-value. Cette taxe s'élève à 10 % des 2/3 du prix de cession. Elle est payée par le cédant lors du dépôt de déclaration. **Accepté à l'unanimité.**

Fiscalité directe locale – taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition votés en 2013 pour les trois taxes directes locales et propose de les reconduire pour l'exercice 2014. **Rappel des taux :@**

- Taxe d'habitation	:	12,23 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	:	17,35 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	:	55,09 %

Accepté à l'unanimité.

Budget primitif 2014

Monsieur MEURGEY présente le projet de budget primitif 2014 avec la reprise des résultats tels qu'ils ont été affectés par délibération de ce jour.

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1 302 666 € ;
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 394 818 €.

Adopté à la majorité (Votes pour : 17 ; Abstention : 1 (Monsieur TOPIN Cyril),

Prêt de terrain à titre gracieux

Monsieur le Maire rappelle la convention à usage gratuit consentie par Madame TISSIER pour sa parcelle cadastrée : section AW n°187, et propose de la renouveler pour une période de 5 ans. **Accepté à l'unanimité.**

Renouvellement d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la ligne de trésorerie de 110 000 € en cours auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc. **Accepté à l'unanimité.**

Reprise de la boulangerie suite vente fonds de commerce

Monsieur le Maire informe le conseil que le locataire actuel du bâtiment communal de la boulangerie doit vendre son fonds de commerce à la Société dénommée « Les délices d'Aline et Rémi » en vue d'y exploiter un fonds de commerce de BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CHOCOLATS ET GLACES avec tous les éléments incorporels et corporels y attachés, notamment le droit au bail résultant d'un acte de bail par la mairie de Sainte-Anastasia, en date du 10/02/2006, et ce pour une durée de neuf années ayant commencé à courir le 1^{er} mars 2006 pour se terminer le 28 février 2015. Il indique qu'il doit participer à l'acte de cession à passer devant notaire en qualité de bailleur du bâtiment. Dans cette perspective, le Conseil doit lui donner pouvoir et l'autoriser à signer l'acte à intervenir avec les prescriptions d'usage : Agréer la cession et accepter le cessionnaire comme successeur du cédant, Faire réserve de tous droits et recours contre le Cédant, Promettre le renouvellement dudit bail ; S'engager à remettre en état l'installation électrique du local « Pâtisserie ». **Accepté à l'unanimité.**

Vente terrain communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'achat du terrain communal figurant au cadastre de la commune sous les références : section AV n°760 d'une superficie de 1535 m², situé impasse des Cades à Russan. Il propose de répondre favorablement à cette demande d'achat et de fixer le prix de vente de cette parcelle à 100 € TTC le m², tout comme les prix pratiqués pour les autres terrains communaux vendus récemment. **Accepté à l'unanimité.**

Modification du projet de vente d'un terrain communal rue du Castellans

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de vente de terrain communal AW 571 après détachement de la portion de terrain affectée à l'élargissement de la rue du Castellans. A la demande des riverains et avec l'accord des nouveaux acquéreurs, deux nouvelles modifications à ce projet de cession, s'avèrent nécessaires. Il s'agit :



VIE MUNICIPALE

- de porter l'accès aux parcelles constructibles, desservies par le chemin privé cadastré section AW 375, à une largeur de 5 mètres minimum pour permettre le passage des véhicules de secours, notamment un camion de lutte contre l'incendie.
- de concéder une servitude de passage sur la parcelle communale en vente. L'assiette de cette servitude, constituée d'un petit morceau de terrain de forme triangulaire, est située en limite des parcelles cadastrées AW 375 et 639, et permettra de maintenir un accès plus aisé et sécurisé aux parcelles privées desservies par ce passage. En contrepartie, le propriétaire de la parcelle AW 375 s'est engagé à consentir aux nouveaux acquéreurs de la parcelle communale, un droit de passage et l'ouverture d'un accès direct sur son chemin privé ; le stationnement restera toutefois interdit sur ce chemin privé ainsi que sur le fonds grevé par la servitude de passage instituée. Il précise que ces servitudes réciproques sont consenties sans indemnité de part et d'autre. **Accepté à l'unanimité.**

- **Modification du règlement d'utilisation du foyer et approbation modèle d'utilisation**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de modifier le règlement d'utilisation du foyer en raison de problèmes qui se sont produits lors des dernières locations. Il s'agit notamment d'instaurer :

- un délai de règlement du solde (1 mois au plus tard avant la date de la manifestation),
 - des conditions de délais pour prétendre au remboursement de l'acompte sur le montant de la location (30 % non restitué si dédit moins de trois mois avant la date de location), (aucun remboursement pour dédit moins d'un mois avant la date de location),
- et enfin la mise en place de pénalités égales à 50 € si l'éclairage du parking n'est pas éteint en fin de nuit.

Approuvé à l'unanimité.

- **Prêt de matériel ou mobilier communal**

Monsieur le Maire informe le conseil que des administrés de la commune sollicitent régulièrement le prêt de mobilier municipal (tables, tréteaux, bancs, chaises) pour des réceptions privées. Le personnel communal assure la manutention et le transport de ce mobilier au domicile des administrés. Compte tenu du nombre croissant de ces demandes, du temps passé par le personnel pour assurer ce service, il propose de demander une participation financière aux frais de livraison et retrait du mobilier et de fixer un dépôt de garantie pour pallier aux dépenses de nettoyage et/ou de réparation du matériel restitué le cas échéant. Il présente un projet de convention de prêt de matériel/mobilier municipal et soumet sa proposition au vote. **Accepté à l'unanimité, aux conditions suivantes :**

- Participation forfaitaire de 15 € aux frais de livraison (gratuit si matériel enlevé et restitué par l'emprunteur sur le lieu de stockage municipal)
- Dépôt de garantie de 50 € pour dommages et nettoyage.

Questions diverses

Requête d'un riverain de la Place d'Aubarne : Monsieur le Maire signale qu'un riverain de la place d'Aubarne, sollicite la démolition du podium situé sur cette place. En effet, la présence de cette estrade en limite de sa propriété facilite le franchissement de sa clôture. Il précise qu'il s'est rendu sur les lieux pour étudier les possibilités de démolition ; il s'avère que ce podium est bâti en béton armé et que sa démolition aurait un coût très élevé que la commune ne peut assumer pour le moment. De plus, la présence des sanitaires démontables, en très mauvais état, apporte des nuisances. Il propose donc d'une part de démonter les sanitaires, et de fermer l'accès de la place aux véhicules par la mise en place de gros rochers. Cette solution est approuvée unanimement.

Recherche d'un local commercial pour « Pizza du Gardon » : Monsieur le Maire fait indiquer que suite à l'achat de la propriété de Monsieur et Madame VIOT par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, Madame VIOT est à la recherche d'un local commercial pour poursuivre son activité. Il indique avoir reçu Monsieur GUY Yves propriétaire du local commercial anciennement occupé par « Pizza Paul » et la maison d'habitation attenante. Madame VIOT était intéressée pour la location de l'ensemble du bâtiment, mais Monsieur GUY ne souhaite pas accéder à cette demande.

Il précise que Madame VIOT envisagerait si la commune était d'accord, d'installer un chalet dans la cour de la mairie pour exercer son activité. Un débat s'instaure autour de cette proposition ; l'assemblée serait favorable à cette proposition mais il y a lieu de vérifier que les branchements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées sont possibles.

INFORMATIONS DIVERSES

1° Marché sur la place de Russan : Monsieur le Maire indique que l'organisation d'un marché hebdomadaire le mercredi sur la place de Russan est en cours d'organisation. Monsieur BADER, producteur de légumes « BIO » a déjà donné son accord, d'autres commerçants sont démarchés pour participer à ce marché.

2° Fête de la musique : Monsieur le Maire cède la parole à Madame Armelle JUDOR qui présente son projet pour la fête de la musique et la publicité qu'elle envisage de diffuser. Une scène sera installée sur la place de Russan, et mise à la disposition des mélomanes. Les artistes amateurs seront invités à s'inscrire et à se produire tout au long de la journée du 21 juin.

3° Construction de la nouvelle station d'épuration

Monsieur le Maire donne les informations concernant le projet de construction de la future station d'épuration. Il a reçu les responsables de Nîmes Métropole ; cette station étant prévue pour une capacité inférieure à 10 000 équivalent habitants (E.H), d'après Mme MARTIN représentant la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, il n'y a pas nécessité de réaliser une enquête publique. Le permis de construire serait accepté, et les appels d'offres pour les travaux de canalisations vont être lancés en juin pour un début d'ouvrage à partir du mois de septembre prochain. Il précise que cette nouvelle station sera utilisée (dès l'achèvement des travaux prévu en 2015) dans un premier temps par les communes de La Calmette et Dions, et que notre commune ne devrait être raccordée qu'en 2025. Sainte-Anastasie continuera de fonctionner jusque là avec la station actuelle.

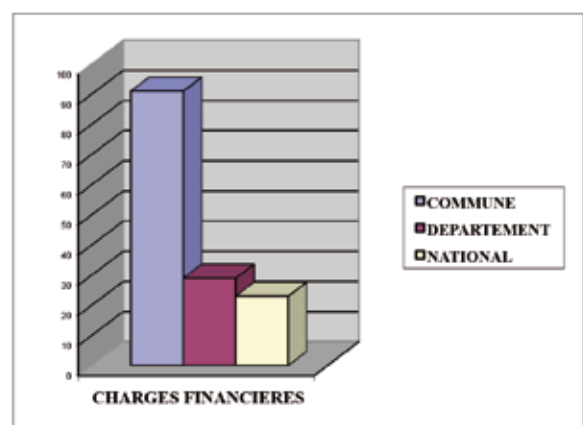
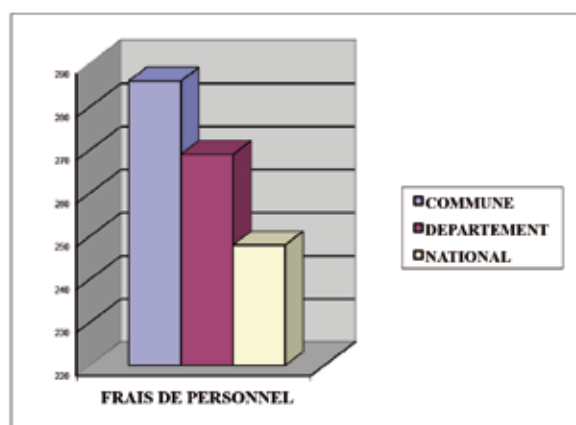
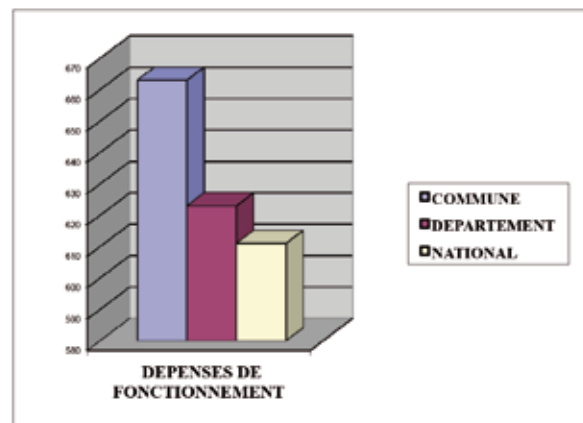
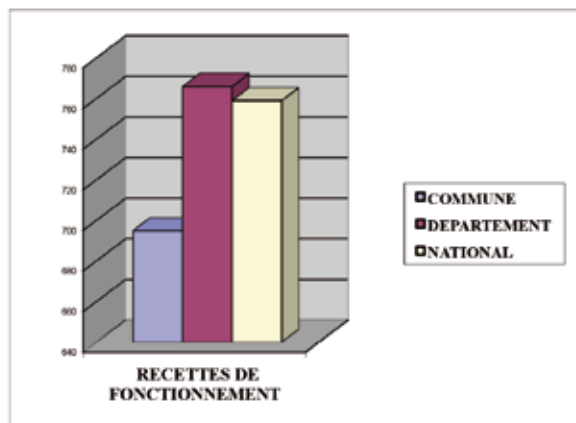
L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelles questions et informations, la séance est levée à 23 heures 10.

Afin de respecter la libre expression de chacun, Monsieur le Maire a proposé que, dans chaque Journal Municipal, une tribune soit mise à la disposition des conseillers municipaux dits « d'opposition » dans laquelle ils pourraient évoquer le ou les sujets de leur choix. Ceux-ci n'ont pas souhaité s'exprimer dans le numéro de Juillet 2014.



Notre objectif est de vous présenter de façon claire et synthétique la situation financière de notre commune. C'est pourquoi, nous avons opté pour une visualisation graphique des données.

COMPARATIF DES COMPTES 2013 PAR RAPPORT AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT ET A LA MOYENNE NATIONALE Montant en € par habitant (Source : Trésor Public)

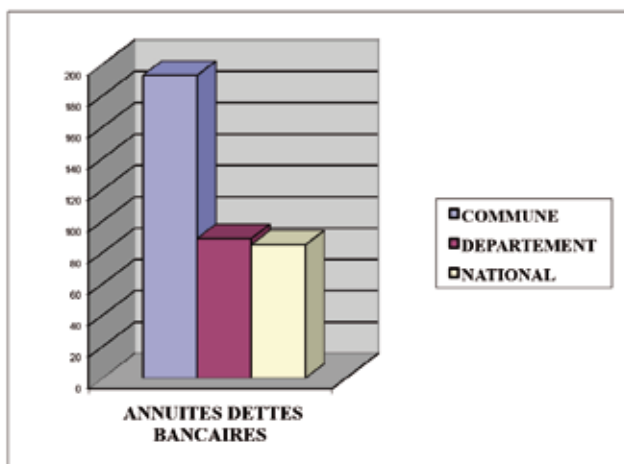
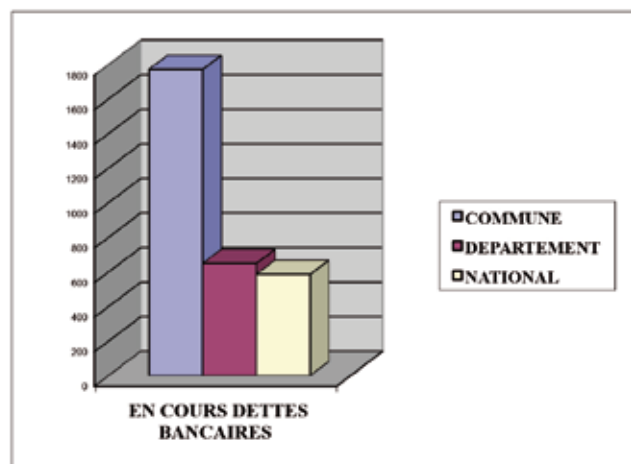
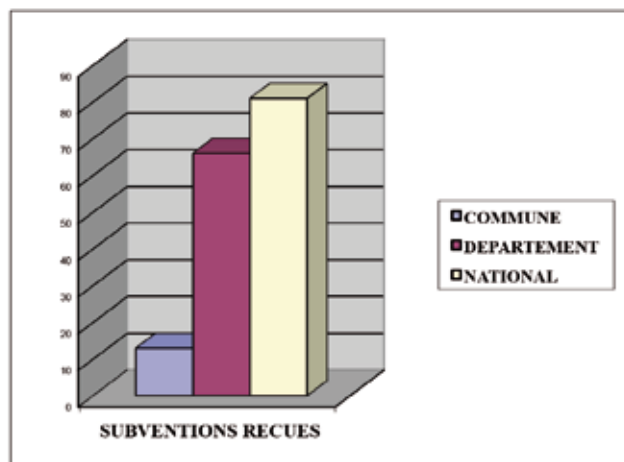
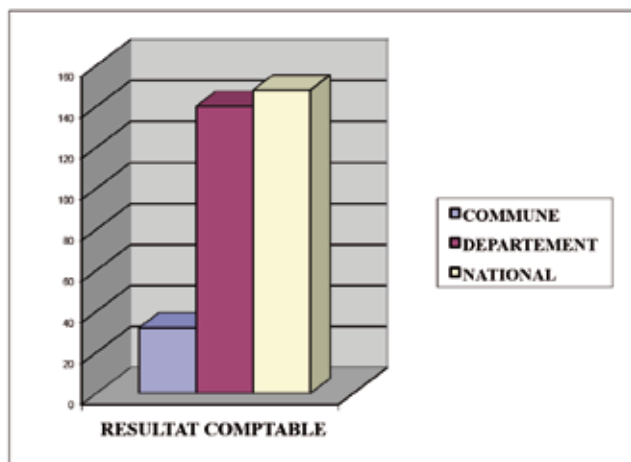




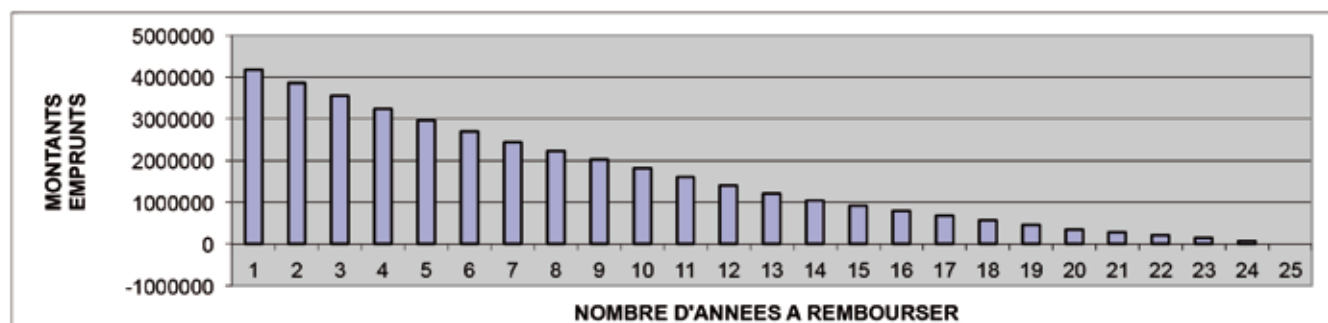
VIE MUNICIPALE

COMPARATIF DES COMPTES 2013 PAR RAPPORT AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT ET A LA MOYENNE NATIONALE

Montant en € par habitant
(Source : Trésor Public)



EMPRUNTS A REMBOURSER JUSQU'EN 2037



Gilles TIXADOR vous invite à une RÉUNION PUBLIQUE d'INFORMATION
le VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 À 19H30
à l'Espace Paul MAUBON



LES DÉLICES D'ALINE ET RÉMI

Une bien jolie rencontre que celle d'Aline et Rémi, nos nouveaux boulangers !

Originaire de la Calmette et Compagnon du Devoir, Rémi a rencontré Aline dans le Vaucluse où il s'était rendu pour apprendre la pâtisserie. Souhaitant revenir dans la région, le jeune couple s'est mis à la recherche de la boulangerie de leurs rêves.

« Nous avons eu un vrai coup de coeur pour le village de Sainte-Anastasie ! » nous précise Rémi. « Nous ne souhaitons pas nous installer en ville où personne ne se connaît, nous voulions trouver un environnement convivial, même familial » rajoute Aline.

Après un grand nettoyage, ils ont ouvert les locaux le Vendredi 16 mai et depuis, nous proposent, outre les pains traditionnels, des viennoiseries, biscuits, petits fours et de délicieux gâteaux que tous les gourmands de la commune ont déjà pu apprécier...

Aline et Rémi tiennent à profiter de cet article pour remercier non seulement tous les habitants pour leur accueil mais également la Municipalité qui leur a apporté aide et soutien au cours de leur installation.

Leur prochaine étape : repeindre les locaux, probablement à l'automne. En attendant, la boulangerie reste ouverte tout l'été.

Aline et Rémi : tout simplement des amoureux de leur métier !



La remise des clés de la Boulangerie par M. le Maire



La boulangerie est ouverte :

- du mardi au samedi de 06h30 à 12h30
et de 16h30 à 19h30,

- le dimanche de 06 h 30 à 12 h 30

Fermeture le dimanche après-midi et le lundi
Ouverture les jours fériés (uniquement le matin).

Tél. 04.66.63.11.32

LA MUNICIPALITÉ TIENT À APPORTER LES PRÉCISIONS SUIVANTES

Quelle surprise lors de la vente de ce fonds de commerce lorsque nous avons constaté le mauvais état général de l'intérieur de ce local communal. Il va sans dire que des travaux de remise aux normes de l'installation électrique et de la ventilation s'imposaient ! Une partie de ceux-ci revenait certes à la Mairie, propriétaire des locaux, mais le reste incombait au locataire qui depuis 8 ans n'avait, semble-t-il, pas procédé à un minimum d'entretien. Près de 3 heures ont été nécessaires lors de la signature chez le notaire afin d'obtenir quelques centaines d'euros de la part de notre ancien locataire puisqu'aucune caution n'avait été exigée et qu'aucun état des lieux n'avait été établi lors de la signature du bail...

En outre, la toiture de ce bâtiment communal, construit en 2000, n'a pas reçu d'entretien régulier. Aussi, les rangées de tuiles situées au dessus de l'entrée principale accumulaient



la terre au point d'être « végétalisées ». Avec le temps, les génoises commençaient à tomber.

Sollicité pour les travaux,

Luis RODRIGUES, artisan maçon et habitant notre commune, a non seulement établi un devis au plus juste pour cette réfection de toiture mais a offert la fourniture et la pose des gouttières en zinc qui manquent sur cette partie du bâtiment. Nous l'en remercions vivement. De même, les menuiseries en bois n'ont manifestement jamais été entretenues depuis leur pose. Elles ont été poncées et traitées dans leur partie extérieure par nos employés communaux. Merci à **Maurice BANCEL** pour le produit de traitement du bois qu'il a gracieusement offert.



RAID NATURE DES COLLÉGIENS

Des élèves des collèges du Gard se sont rencontrés pendant 3 jours (du 3 au 5 juin 2014) sur des épreuves de pleine nature reliant Sainte-Anastasia au Pont-du-Gard avec un itinéraire qui exploite le très joli site des Gorges du Gardon.

Un peu moins d'élèves que prévu mais tout de même 150 personnes étaient présentes pour la **Finale départementale du raid nature des collégiens (UNSS) à Sainte-Anastasia.**

18 collèges étaient représentés suite à des sélections au niveau des différents districts UNSS du département (Le Vigan, Bagnols/Cèze, Nîmes, Alès, Vauvert, Remoulins) ; les équipes étaient constituées de 4 élèves mixtes (2 filles et 2 garçons) et certains collèges sont venus avec 2 équipes.

Première épreuve autour du parking du Castellans : une course d'orientation nocturne qui s'est très bien déroulée entre 22h et 23h sur 2,5km. Les élèves sont ensuite allés se coucher rapidement au bivouac de l'espace Paul Maubon car la nuit fût très courte.

Lever aux aurores pour démonter le camp et prendre le départ au parking du Castellans en VTT. Les équipes sont parties toutes les minutes à partir de 8h (en fonction du classement de l'épreuve de nuit), sur un parcours de VTT orientation en direction du Pont St Nicolas, puis ils ont traversé la réserve naturelle régionale au niveau de Sanhilac pour ensuite rejoindre Collias. Au total 22 km de VTT avec 24 balises à trouver à l'aide d'une carte. Arrivés à Collias ils ont enchaîné avec une épreuve de VTT & Canoë, Run & Canoë en relais et cela jusqu'au Pont du Gard (10 km) puis avec une très belle course d'orientation sur le site classé du Pont-du-



Le départ en présence de Monsieur le Maire

Gard (6km). Toutes les équipes ont enfin rejoint le camp 2 à Vers-Pont-du-Gard où ils ont remonté le camp pour leur deuxième nuit sous tente.

Le lendemain, jeudi 5 juin, départ de Vers-Pont-du-Gard en VTT (suivi d'itinéraire) puis Run & Bike autour des carrières et VTT sur 16 km en passant par Castillon, Argilier, une traversée surprise de l'Alzon à gué qui fût très rafraîchissante, et une arrivée à Collias. Le raid s'est terminé par une dernière épreuve d'escalade sur la grande falaise de Collias et une épreuve de Via Ferrata sur le même site.

Les grands gagnants sont les élèves du collège de Marsillargues, suivis de près par ceux de Vergèze puis de Vauvert pour le podium. Des souvenirs pleins la tête qui resteront gravés pour les élèves ayant participé à cette aventure exceptionnelle, ainsi que les professeurs d'EPS qui les ont accompagnés et encadrés tout au long des épreuves et des bivouacs.

Enfin mes remerciements vont aux différentes communes qui nous ont accueillies très agréablement et qui ont permis la réalisation de ce type d'expérience unique pour des collégiens qui ont entre 12 et 15 ans.

Sylvain NEVEU (professeur d'EPS, organisateur du Raid et habitant de notre commune...).





LE GÎTE DES FIGOURIÈRES A L'HONNEUR



A la demande de l'Association France Alzheimer, Marc BREMOND du Gîte des Figourières a offert l'hébergement à Madame Viviane LERAT et Monsieur Guy RUIZ le 27 avril dernier.

Partis de Thonon-les-Bains en mars, Viviane et Guy effectuent à pied un «Tour de France» long de 3.400 kilomètres qui traverse près de 40 départements et les ramènera, au mois d'Août, à leur point de départ.

Cette marche, dédiée à la maman de Viviane LERAT, confrontée à la maladie depuis plusieurs années, a pour but d'informer et sensibiliser la population mais également de recueillir des fonds indispensables à la prise en charge des malades.

Remercions Marc et Isabelle pour ce geste de solidarité.

Vous pouvez suivre Viviane LERAT et Guy RUIZ grâce à leur blog : <http://tourdefrancealzheimerien.eklablog.com/>

PORTRAITS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI *Yvonne et Emile PONS*

Originaire de Russan, Emile est « monté » travailler à Paris avec déjà, à l'époque, une âme de Père-Noël. C'est au volant d'un camion qu'il ravitaillait les grands magasins de la capitale, d'abord La Samaritaine, puis le Bazar de l'Hôtel de Ville.

C'est dans le 11ème arrondissement qu'il rencontre Yvonne, une jeune parisienne couturière qui fabrique des nounours en peluche à domicile. Ils se marient et ont deux fils : Serge et René.

Lorsque la guerre éclate, Emile est mobilisé comme conducteur de bus militaire dans l'est de la France jusqu'à l'Armistice de 1940. Il sera ensuite réquisitionné pour le ravitaillement en gaz des véhicules de l'occupant jusqu'à la Libération.

C'est à la R.A.T.P. comme ascensoriste et conducteur de métro qu'il poursuivra sa carrière professionnelle jusqu'à l'âge de 52 ans.

Lorsque l'heure de la retraite sonne, c'est tout naturellement à Sainte-Anastasie que le couple choisit de s'installer. Entre la maison familiale, Rue des Bergers, et leur petit jardin à quelques dizaines de mètres de là, Yvonne et Emile coulent des jours heureux.

Quand on évoque les occupations d'Emile, Serge, lui-même accordéoniste, se souvient de son père grattant le banjo, la mandoline ou bien se déguisant en Père-Noël pour la plus grande joie des enfants de notre commune.

Au fil des années, Yvonne et Emile vont réaliser un exploit que beaucoup de couples pourraient leur envier aujourd'hui : 78 ans de mariage !

Le 07 novembre 2013, le Père-Noël est parti, il avait plus de 102 ans. Désormais seule dans la petite maison confortable que le couple avait décidé de construire à la place de leur jardin il y a quelques années, Yvonne a choisi de rejoindre sa famille à Uchaud. Entourée de quatre générations de descendants, elle a fêté ses 100 ans en ce début d'année 2014.

Une page de plus vient de se tourner dans l'histoire de Sainte-Anastasie.





Le 08 mai 1945, à 15 h 00, les cloches de toutes les églises sonnaient officiellement la fin de la Seconde guerre mondiale.

C'est en présence de plusieurs membres du Conseil municipal et d'une assistance venue nombreuse, qu'en ce 08 mai 2014, Monsieur le Maire et Monsieur Georges MOULIN, Président de la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (F.N.A.C.A) ont rendu hommage aux victimes de la seconde guerre mondiale.

A l'issue de leurs allocutions respectives, ils ont, dans le recueillement, déposé une gerbe aux monuments aux morts.

Après une minute de silence, Monsieur le Maire a remercié les personnes présentes et les a invitées à venir partager le verre de l'amitié dans la cour de la Mairie.



Un peu d'histoire

En ce 08 mai, la France a commémoré le 69ème anniversaire de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe. Signée en deux temps, la capitulation de l'armée du Reich a mis fin à un conflit qui fit plus de 36 millions de morts sur le continent.

Le 08 mai devient jour férié en France en 1953 et s'impose comme la date symbolique de la Seconde guerre mondiale au même titre que le 11 novembre pour la Grande Guerre. En 1975, le Président de la République Valéry Giscard d'Estaing supprime la commémoration de la victoire alliée ce jour là dans une volonté de réconciliation franco-allemande. C'est finalement par la loi du 23 septembre 1981 que le 08 mai est rétabli comme journée de commémoration nationale à caractère férié.

11 novembre 2014

Vous souhaitez participer à la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale dans notre commune

**Vous avez des suggestions, une idée à soumettre, un projet à présenter :
Merci de contacter la Municipalité.**



Fête de la
MUSIQUE
23 JUIN



SAINTE-ANASTASIE a fêté joyusement le passage à l'été !!!

Cette année, notre nouvelle équipe municipale a souhaité proposer une Fête de la Musique à Sainte-Anastasie et c'est avec un réel plaisir que nous avons découvert les jeunes talents de notre village !!!

Nous avons pu écouter notamment les élèves de Nathalie FELJAS, (qui propose un Atelier de chant sur la commune « Les enfants chantant de Sainte-Anastasie ») ; les groupes de rock « No Limit » et « Punk » et un duo « Jazz au soleil ».

Merci donc à tous ceux qui sont venus partager ce bon moment sur la place de Russan autour d'un apéritif dont les bénéfices permettront de financer d'autres actions sur la commune.



Sainte-Anastasie en Fête présente son nouveau Bureau

Président : Robert ORTA
Trésorière : Catherine BASS
Secrétaire : Aurélie VENCHIARUTTI



DESTINATION SORTIES ENTRE AMIS !

Du 15 juin au 15 septembre 2014

RESTOS, CINÉ, BOWLING, LASER GAME, KARTING, ACCROBRANCHE, SQUASH, PISCINE, EXPOS, BONS D'ACHAT ...

PASSEPORT ETE

Le chèqueur loisirs maxi à prix mini **25,60€** (réservé aux 13 - 23 ans, quantité limitée)

ORLOJ La service journalier de loisirs
8 rue de l'horloge
04 66 27 76 86
<http://orloj.nimes.fr>

Nîmes La Ville avec un accent

Site du PONT DU GARD

Demandez votre carte d'abonnement GRATUITE pour l'accès au Site du Gard

Dès lors que votre commune a signé une convention avec le Site du Pont du Gard, vous pouvez bénéficier d'un abonnement annuel gratuit. Cette carte vous donne un accès illimité (jusqu'à 5 personnes par visite) au PONT DU GARD et à ses espaces culturels (Musée, Ludo, Ciné, Expo et Mémoires de Garrigue) pendant toute l'année. **Bénéficiez en plus de 20% de réduction sur les spectacles, concerts et animations payantes** (se renseigner à l'accueil du site).

COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE ?
Vous présenter à l'accueil de votre Mairie avec :

- Un justificatif de domicile
- Votre carte grise ou numéro d'immatriculation

Carte à usage strictement privé. Entretien professionnels au 04 66 37 51 16.

Site du Pont du Gard
Territoire ouvert au grand public. 04 66 37 50 99 Site internet : www.pontdugard.fr



CANICULE ET CHALEURS EXTRÊMES : DANGER

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région.

PENSEZ-Y !

Il faut appeler ses voisins et ses amis : surtout ne pas rester isolé.
Penser à aider ses proches, surtout ceux qui risquent de ne pas demander de l'aide à temps.
Protéger son habitation contre la chaleur. Si cette habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible.
Eviter les efforts aux heures les plus chaudes.
Agir rapidement en cas de signes qui doivent alerter (chez soi et chez les autres).

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à se signaler à la Mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles pendant une vague de chaleur.



Samedi 15 novembre 2014 : Loto Protestant
Dimanche 23 novembre 2014 : Loto des Joyeux Accents
Samedi 20 décembre 2014 : Loto de la FNACA
Dimanche 25 janvier 2015 : Loto APSA
Dimanche 01 février 2015 : Loto de la Paroisse



REPAS DES AÎNÉS

**Un déjeuner sera offert aux administrés de 65 ans et plus
à l'Espace Paul MAUBON le :**

Samedi 17 janvier 2015 à 12 h 00

*Si vous avez des difficultés pour vous déplacer,
n'hésitez pas à contacter la Mairie au 04.66.81.01.58*



INFO PATRIMOINE

Jusqu'en 2002, le tableau « **Sainte-Anastasie faisant l'aumône avec Saint-Chrysogone** » faisait la fierté de l'église de Russan. Malheureusement, les inondations de Septembre, qui ont durement touché notre village, ont provoqué des dommages considérables dans l'église et profondément endommagé cette œuvre.

Quatre jours après les inondations, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C) a fait transporter la toile à l'Atelier AMOROSO-WALDEIS situé en Avignon.

A son arrivée, un constat a été réalisé par la restauratrice qui précise que le bas du tableau a baigné dans l'eau sur 70 cm endommageant toile et cadre. Le châssis, gorgé d'eau, a perdu sa résistance mécanique et présente des moisissures. Quant au support, il présente une perte de tension. La restauratrice, qui émet des réserves sur le devenir de la toile, note aussi d'importantes attaques d'insectes xylophages antérieures aux inondations et ce, faute de traitement.



Le devis effectué en Octobre 2002 s'élevait à la somme de : 25.319 euros.

Le 25 février 2003, la précédente Municipalité a signé un « accord de principe de restauration ». Par un écrit du 21 avril 2006, la D.R.A.C a confirmé à la Municipalité que le dossier de demande de subvention présenté n'était toujours pas complet et que les pièces demandées depuis 2003 n'étaient toujours pas fournies.

En conséquence, le dossier a été, à l'époque, « mis en suspens ».

Par entretien téléphonique du 03 mai 2014, la D.R.A.C nous confirme que la situation n'a pas évolué.

Treize années sont passées. L'état du tableau a évolué avec le temps et le montant de la restauration s'élève désormais à plus de **33.000 euros** (fort heureusement, la personne contactée nous a précisé que l'Atelier ne facturerait pas de frais de garde...).

Madame Danièle POULLET, Conseillère Municipale, est en charge de ce dossier difficile. Si vous souhaitez lui apporter votre aide, n'hésitez pas à prendre contact avec elle en Mairie.

Mai 2014 : ce figuier qui, au fil du temps, prenait de l'ampleur sur la façade de l'église attirait notre attention depuis un moment déjà.

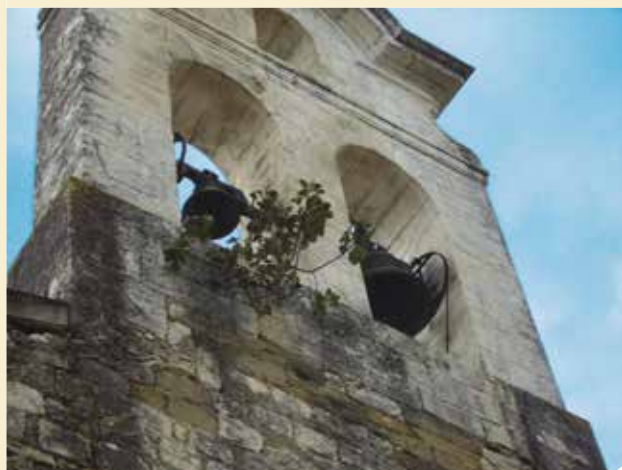
Juin 2014 : après examen, on ne sait si la pierre tient le figuier ou si le figuier tient la pierre... l'arbre, depuis le temps, ayant fait du bois, la dalle est déjointée et soulevée entraînant des infiltrations !

Ne pouvant intervenir sans autorisation des Monuments Historiques, il a été décidé de limiter les dégâts à l'aide d'un désherbant puissant.

A cette occasion, découverte de 2 autres figuiers : derrière le clocher et au dessus de la sacristie, la production en préparation n'aura donc pas lieu...

Merci pour le courage et l'initiative d'un citoyen attaché au patrimoine de sa commune pour son action « figuier » sur la toiture de notre Eglise.

LES FIGUIERS de RUSSAN : La récolte n'aura pas lieu !!!





LA STATION D'EPURATION



Depuis l'arrivée de votre nouvelle équipe municipale, des questions abondent au sujet du projet de la nouvelle Station d'Épuration (STEP) dont l'implantation est prévue en bordure de la voie communale du Rieu à AUBARNE.

Après notre foyer communal et notre stade synthétique, encore un projet d'importance qui allait voir le jour sans que vous en soyez informés !

Depuis notre adhésion à la communauté d'agglomération de Nîmes-Métropole, notre commune a perdu certaines compétences : l'eau et l'assainissement en font partie.

La position de Maire et surtout celle de Délégué au sein du bureau communautaire est quelques fois inconfortable mais ne doit pas servir de paravent ou d'exutoire lors de prises de décisions importantes intervenant sur notre territoire.

Les citoyens contribuables que vous êtes méritent des explications.

L'aspect communautaire est louable lorsqu'il propose une mutualisation des moyens et des infrastructures permettant une diminution des coûts pour tous. En ce qui concerne l'eau et l'assainissement collectif, les services techniques de l'Agglo prévoient l'avenir d'après des schémas directeurs basés sur des estimations de croissance de population de l'INSEE. Ceux-ci sont censés répondre aux besoins démographiques du territoire de Nîmes-Métropole d'ici 2030.

En ce qui nous concerne, deux schémas ont été approuvés par les élus communautaires voici quelques années. L'un pour l'eau potable prévoit, entre autres, un maillage entre les réseaux du secteur nord (La Calmette, Saint-Chaptes, Dions et Sainte-Anastasie). Il a été approuvé en Juillet 2012. L'autre, plus ancien, prévoit l'avenir des quatre stations de la Gardonnenque (La Calmette, Saint-Chaptes, Dions et Sainte-Anastasie) et a été voté en Décembre 2010. Depuis plus de quatre ans, des solutions ont été étudiées afin de regrouper les trois stations de La Calmette, Dions et Sainte-Anastasie.

Si Nîmes-Métropole est concepteur du projet, l'Etat a un droit de regard et de réglementation par l'intermédiaire de la D.D.T.M (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé). Aujourd'hui, les études du projet d'implantation de la STEP d'Aubarne sont arrivées à terme et les terrains ont été achetés par l'Agglo.

Le Permis de Construire de la station a été signé par mon prédécesseur le 17 mars 2014 et les appels d'offres concernant la partie « adduction d'eau propre et eaux usées » sont clos depuis le 30 juin 2014.

La réalisation de cette unité de traitement prévoit deux tranches de 4.500 E.H. (Equivalentes Habitants). La première devrait être mise en service en 2017 afin de recevoir les effluents de La Calmette et de Dions car leurs installations respectives sont beaucoup plus polluantes que la nôtre. Le raccordement de Sainte-Anastasie n'est pas prévu dans le dossier déposé à la D.D.T.M qui concerne uniquement cette première étape de réalisation.

Notre station est certes en zone inondable et vieillissante mais elle est, semble-t-il, correctement entretenue par la SAUR à tel point que son fonctionnement est encore programmé pour plusieurs années.

Sainte-Anastasie devrait être raccordée à la nouvelle station une fois la deuxième tranche réalisée, portant ainsi sa capacité à 9.000 E.H.

Si certains d'entre vous attendaient une hypothétique enquête publique pour s'exprimer, ils vont être déçus. L'enquête n'aura pas lieu car le projet propose une capacité totale de traitement inférieure à 10.000 E.H et supprime ainsi cette contrainte.





Vous avez été nombreux à m'interpeller afin de stopper ce projet. Après examen de certaines pièces du dossier, nombre de questions et de « zones d'ombre » nous sont apparues, ce qui m'a amené à demander personnellement au Président de Nîmes Métropole un répit dans le déroulement du calendrier prévisionnel. Un délai vient de nous être accordé afin que nous puissions, entre autres, obtenir des réponses quant aux choix techniques impliquant des coûts financiers importants pour la collectivité.

Toujours dans un souci d'information et de transparence, je ne manquerai pas de vous tenir informés des réponses que nous obtiendrons.

Gilles TIXADOR

EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE



PRÉFET DU GARD

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE de NIMES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 26 mai 2014, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation présentée par M. Christophe VERWEIRDE, agissant en qualité de Président de la SAS EUROVIA MEDITERRANEE, dont le siège social est fixé 140 rue George Claude, CS 40505, 13593 AIX EN PROVENCE, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière de calcaire, une installation de traitement des matériaux et une station de transit de produits minéraux solides sur le territoire de la commune de NIMES, au lieu-dit «Fontanille Serre des Avaous», Parcelles cadastrales, section AZ, n°141 pour partie (anciennement n°62 pour partie), n°64 pour partie, n°128 pour partie, n°129 pour partie. La demande porte sur une superficie de 20 hectares environ. La production annuelle maximale sollicitée est de 1.000.000 tonnes, pour une durée de 20 ans.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1, 2515-1a et 2517-1.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de la personne responsable du projet, Société EUROVIA Méditerranée, M. Bernard SOULAS, Directeur Régional carrières & matériaux ou M. Jean-François CHABAUD, Ingénieur études et foncier, au 04.42.22.30.42.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation d'exploiter et notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact et l'étude de dangers, sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr).

Pendant une période d'au moins 30 jours, du **lundi 30 juin 2014 au mercredi 30 juillet 2014 inclus**, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale resteront déposées en mairie de NIMES, services techniques, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, sauf le vendredi à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de NIMES, siège de l'enquête, (services techniques, à l'attention de M. Jacques GAUTIER, commissaire enquêteur, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes) seront annexées au dit registre.

M. Jacques GAUTIER, Ingénieur agronome, ingénieur du génie rural, des eaux et forêts retraité, désigné commissaire enquêteur titulaire en remplacement de Mme Maria DEL GIORGIO, indisponible, recevra personnellement les intéressés en Mairie de NIMES (services techniques, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes), les :

- lundi 30 juin 2014	de 8 h 30 à 11 h 30
- jeudi 10 juillet 2014	de 14 h à 17 h
- mercredi 16 juillet 2014	de 9 h à 12 h
- jeudi 24 juillet 2014	de 9 h à 12 h
- mercredi 30 juillet 2014	de 15 h à 18 h

Le présent avis sera affiché en Mairies de Nîmes, La Rouvière, La Calmette, Dions, Sainte Anastasie et Gajan. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Mairie de Nîmes, à la Préfecture du Gard - Direction des Collectivités et du Développement Local, Bureau des Procédures Environnementales et sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr), du dossier, du mémoire en réponse du demandeur, ainsi que des conclusions motivées du commissaire enquêteur.



Les objectifs de la réforme

Selon des spécialistes de rythme des enfants, la refondation de l'école visée par cette réforme a plusieurs objectifs :

- Rétablir les 5 matinées d'école plus propices aux apprentissages fondamentaux à des moments où la faculté de concentration des enfants est meilleure.
- Permettre l'accès à des activités culturelles, artistiques et sportives permettant l'épanouissement et le développement des enfants en dehors du cadre strict de l'instruction mais en lien avec le projet d'école. Ce sont les Temps d'Activités Périscolaires ou TAP.

En France, 4000 communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont décidé d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013 sur la base du volontariat. Sainte-Anastasia comme la majorité des communes de France avait différé son application à septembre 2014, rentrée à partir de laquelle son application devient obligatoire dans toutes les écoles publiques de France.

La phase de concertation et l'enquête auprès des parents d'élèves :

Lors de l'entrée en fonction de la nouvelle équipe municipale, l'inspecteur académique avait imposé une nouvelle organisation et fixé les nouveaux horaires (voir le tableau d'organisation 1). Les enfants iront désormais à l'école le mercredi matin.

Organisation 1 fixée par l'inspection académique par courrier du 24 mars 2014 (TAP 45 minutes par jour)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07H30-08H45	GARDERIE MATIN				
8H45-11H45	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
11H45-13H30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13H30-15H45	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT		ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
15H45-16H30	TAP	TAP		TAP	TAP
16H30-18H30	GARDERIE SOIR			GARDERIE SOIR	

Dans un objectif de concertation avec les enseignants de l'école et avec les parents d'élèves, une réunion a été programmée dès la fin avril afin de définir des pistes de réflexion pour l'organisation des TAP qui est à la charge de la municipalité. Face aux nombreuses réticences et oppositions à un projet de réforme bouleversant l'organisation des familles, des enseignants et des adjoints techniques municipaux intervenant à l'école, l'équipe municipale a souhaité consulter l'ensemble des familles pour connaître leurs besoins et dimensionner le dispositif. Un questionnaire d'enquête tenant compte des assouplissements annoncés début mai (possibilité de regrouper les TAP sur une après-midi de la semaine) a été distribué dès le retour des vacances de printemps.

Le bilan de l'enquête en quelques chiffres :

- Les parents de 72 % des enfants ont répondu à l'enquête



VIE LOCALE

- 50 % des enfants de l'école seraient inscrits par leurs parents aux activités TAP. Rappelons toutefois que la participation aux TAP n'est pas obligatoire, chaque famille est donc libre d'y inscrire ou non ses enfants.
- 53 % des familles ont souhaité le regroupement des TAP sur une après-midi de la semaine plutôt que 45 minutes quotidiennes.
- Les parents d'une vingtaine d'enfants connaissent de grandes difficultés d'organisation pour récupérer leurs enfants le mercredi matin à la sortie de l'école, les faire déjeuner à midi et les faire garder l'après-midi. Nous travaillons actuellement à une solution pour les faire garder et déjeuner le midi.
- Sports, arts, découverte du territoire, informatique, langue vivante, bibliothèque, jeux de société, aide aux devoirs sont les activités les plus souvent citées par les parents d'élèves.

En concertation avec les enseignants et les élus des parents d'élèves, un projet éducatif territorial articulé avec le projet d'école et validé par le conseil d'école a donc été déposé par la mairie auprès de l'Inspection Académique mais aussi de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Les objectifs sont les suivants :

- Mobiliser pour les 3h de TAP du jeudi après-midi des infrastructures comme le stade ou le foyer éloignés de l'école (impossible dans le cas des 45 minutes quotidiennes)
- Permettre la mobilisation d'intervenants sur des temps plus longs (temps plus adapté à l'apprentissage) et ainsi limiter les coûts dans un contexte budgétaire communal très difficile.
- Organiser des activités sportives, artistiques, culturelles pour permettre aux enfants de les découvrir et de s'épanouir.

Cette organisation est détaillée dans le tableau d'organisation 2 suivant :

Organisation 2 - demande déposée auprès de l'inspection académique et de la DDCS par la commune le 6 juin 2014 (TAP regroupé sur 3 heures le jeudi après-midi)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30-09H00	GARDERIE MATIN				
09H00-12H00	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT
12H00-13H30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13H30-16H30	ENSEIGNEMENT	ENSEIGNEMENT		TAP	ENSEIGNEMENT
16H30-18H30	GARDERIE SOIR			GARDERIE SOIR	

L'organisation en quelques mots :

- Les enfants de maternelle (PS à GS) resteront à l'école dans les classes de PS et MS avec les adjointes techniques municipales qui font fonction d'ATSEM. L'après-midi démarrera par un temps de repos ou relaxation puis deux activités seront ensuite organisées (contes, arts plastiques, jardinage, musique, expression corporelle...).
- Pour les plus grands, 2 activités d'1H15- 1H30 seront organisées par jeudi après-midi pendant 6 à 7 semaines (séquence scolaire située entre deux périodes de vacances) soit à l'école soit à l'espace Maubon en fonction du binôme d'activités choisie (par exemple foot-théâtre à l'espace Maubon ou jeux de société-informatique à l'école). Les enfants se rendront à pied à l'espace Maubon encadrés par des adjoints techniques municipaux.
- Les activités théâtre, informatique, bibliothèque, jeux de société, jeux de cour, aides aux devoirs, loisirs créatifs seront animés par le personnel municipal.



- Des moniteurs brevetés d'état interviendront dans le cadre des activités sportives (foot, danse, gymnastique...)
- Des intervenants extérieurs (pour certains bénévoles) interviendront notamment dans le cadre de la découverte de notre territoire. Ils seront toujours accompagnés d'un adjoint technique municipal.
- Ces ateliers TAP seront accessibles **uniquement aux enfants inscrits par leurs parents**. Rappelons que la **participation à ces TAP n'est pas obligatoire**, chaque famille est donc libre d'y inscrire ou non son (ses) enfant(s). L'inscription se fera auprès de la mairie avant chaque début de trimestre et dans la limite des places disponibles. Si nécessaire une priorité sera accordée aux enfants dont les 2 parents travaillent. Une participation symbolique de 10 € par enfant et par trimestre sera demandée notamment pour financer l'achat de matériel : jeux de société, peintures, outils de jardinage...
- Un comité de pilotage chargé du suivi de ce projet est mis en place, il comprendra des représentants de la commune, des enseignants, des parents d'élèves (élus et APSA) ainsi que des animateurs de ces activités périscolaires.

OU EN SOMMES-NOUS DE LA DEMARCHE ?

Une première étape a été franchie puisque le jeudi 26 juin dernier, l'inspection académique nous a donné officiellement son accord de dérogation pour regrouper les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le jeudi après-midi. Le Ministère de l'Education Nationale a donc validé notre projet éducatif territorial.

La deuxième étape est en cours puisque la DDCS rend obligatoire la création d'un Accueil Collectif de Mineurs dans le cas du regroupement des TAP sur une après-midi. Cette démarche est lourde sur le plan administratif et financier pour la commune. Actuellement, nous travaillons donc avec les services départementaux de la cohésion sociale pour remplir cette condition « sine qua none ».

Pour plus d'informations et pour les inscriptions, contacter la mairie, des permanences y seront organisées sur RDV (fin juillet-début août) et une réunion d'information pour les parents d'élèves sera organisée le **jeudi 28 août à 18h00 au foyer communal d'Aubarne**.

APPEL AUX DONNS : La création d'une **LUDOTHEQUE** est en cours : si vous avez des jeux de société en bon état mais qui ne servent plus, ils peuvent faire des heureux dans le cadre des TAP. Vous pouvez les déposer à la mairie. Il en est de même pour les livres destinés aux enfants pour enrichir la bibliothèque de l'école.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES pour animer des ateliers anglais (contexte ludique, culturel, connaissance du mode de vie), arts plastiques, jeux d'échecs, cuisine sur une période de 6-7 semaines durant l'année. Si vous êtes volontaires sur ces thématiques ou d'autres, merci de contacter la mairie.

RENTÉE DES CLASSES : LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2014

Calendrier des vacances scolaires 2014-2015 (Zone A) :

Les vacances de la Toussaint 2014 se déroulent
du 18 octobre au 2 novembre 2014

Les vacances de Noël 2014 ont lieu :
du 20 décembre 2014 au 4 janvier 2015

Les vacances d'hiver 2015 : du 7 au 23 février 2015

Les vacances de printemps 2015 : du 11 au 26 avril 2015

Les vacances d'été débutent le : samedi 4 juillet 2015



Une permanence
tenue par Irène MOREAU et
Marcelle HOUET aura lieu le :
le JEUDI 28 AOUT 2014
de 18h à 19h30
à l'Espace Paul MAUBON
et le VENDREDI 29 AOÛT 2014
de 18h30 à 20h
dans les locaux
du restaurant scolaire

LA CRÈCHE

Le 24 Avril 2014, une réunion du conseil syndical du S.I.V.U des Meyrannes (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique qui gère la crèche) a eu lieu en Mairie de Sainte-Anastasié. Composé de 6 membres (2 de Dions et 4 de Sainte-Anastasié dont le Président), ce conseil syndical a procédé aux différents votes qui concernent la crèche. Le budget Primitif 2014 a été présenté aux représentants de la commune de Dions qui ont découvert avec stupéfaction la situation plus que critique de cette structure. A cette occasion, les membres ont procédé à l'approbation, sur la forme, des comptes de l'année 2013 et ont émis des réserves quant aux décisions prises cette même année en termes d'emprunts et de dépenses qui viennent aujourd'hui impacter leurs budgets communaux respectifs.

Depuis, nous avons constaté que très peu de maintenance a été effectuée depuis l'ouverture du bâtiment il y a plus de dix ans. Ce constat nous est confirmé par un rapport établi en Juin 2013. Sans attendre et avant même d'avoir eu connaissance de ce rapport, l'équipe municipale a organisé une réunion sur le site en présence de Monsieur Marc GIBERT, Maire de Dions (membre du S.I.V.U), Madame Françoise HEMON, conseillère technique auprès de la C.A.F du Gard et Madame Nicole CANNAUD, coordinatrice départementale petite-enfance afin de procéder à un état de lieux du bâtiment et de ses abords.

A l'occasion de ces rendez-vous, nous avons appris l'existence de fonds spéciaux accordés par la C.A.F et permettant ponctuellement de venir en aide à de telles structures en difficultés afin de financer à hauteur de 80 % des travaux de remise en état. Nous nous sommes immédiatement positionnés afin d'obtenir ce soutien pour l'année 2015.

Annoncée durant l'année 2013 par la précédente municipalité, la reprise de la compétence « Petite Enfance » par Nîmes-Métropole n'est toujours pas à l'ordre du jour. Même si des études ont été menées par des élus communautaires, aucune date n'a jamais été arrêtée. Ce sujet a été à nouveau abordé lors d'une séance de travail de la Communauté d'Agglomération le 03 juin dernier sans qu'aucune décision nouvelle n'ait été prise.



CHANTE COUCOU CET ÉTÉ !

Comme les autres années, un programme d'activités diversifiées est proposé aux enfants du Centre de Loisirs Chante-coucou cet été : fabrication de costumes et totems, de drapeaux, zumba, danse des indiens, création de maracasses et sorties... le tout placé sous le signe de l'Amérique du Sud !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : AZZOUZ Mehdi Directeur du Centre au 06.24.07.02.11



L'A.P.S.A.

Comme à l'accoutumée, l'année 2013-2014 a été riche en activités extrascolaires pour les écoliers de notre commune.

Grâce au dynamisme de l'Association de Parents d'Elèves de Sainte-Anastasie (APSA), les enfants ont eu la chance de pouvoir profiter d'activités particulièrement variées. Au programme de cette année scolaire : séance de cinéma à l'occasion des fêtes de Noël, visite à vocation pédagogique au Moulin de Dions, excursion aux zoo et château de la Barben, défilé, danse et goûter lors du Carnaval. A cette occasion et pour la première fois, chaque enfant a même eu la chance de repartir avec une surprise « durement » pêchée !!

Le « clou » de l'année a bien sûr été la fête de l'école : le spectacle des enfants a réuni beaucoup de monde et s'est clôturé par un moment très émouvant. Les élèves de CM2 de Monsieur APPY ont chanté un « Adieu Monsieur le Professeur » adressé à tous les enseignants et au personnel municipal qui les ont accompagnés durant toute leur scolarité. A l'issue, Monsieur le Maire a procédé à la traditionnelle remise des dictionnaires. Au programme de la soirée : repas, soirée dansante et bien sûr la kermesse au cours de laquelle les enfants ont pu faire preuve de tous leurs talents. Deux innovations de taille pour cette édition 2014 : structure gonflable et tours de poney.

Toutes les activités de l'Association ne pourraient se faire sans l'aide financière de la Municipalité, les collectes de fonds effectuées grâce aux ventes de gâteaux et au traditionnel loto organisé chaque année. Nous vous invitons donc à venir encore plus nombreux à celui qu'organiserait l'APSA le **25 janvier 2015**.

En attendant, bonnes vacances à tous et rendez-vous à la rentrée !!!



Le zoo de la Barben



Le Château de la Barben

Bureau de l'APSA

Présidente : Chantal CASTERAS

Trésorière : Aurélie VENCHIARUTTI

Secrétaire : Virginie DURAND

Le Bureau de l'APSA tient à remercier les enseignants pour l'organisation du spectacle, les parents qui œuvrent pour la bonne réussite des activités organisées pour les enfants mais également tous ceux qui contribuent financièrement à la réussite du loto : TIXA Béton, le Garage MEHDI, la Pizza du Gardon, Les collines du Bourdic, le Domaine de Fontaine Boulbon, le Super U de La Calmette et Mr Bricolage d'Uzès.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Les enfants

Remise des dictionnaires par Monsieur le Maire

BOSCH Axelle
BOUTRAUD Thaïs
CROCHET Damien
ERIMANTE Samuel
JUDOR Evana
KLOTCHKOFF Jade Miri
LLETI Killian
MEYRAND Lucia
MICHEL Jimmy
MILLA Enzo
PEREZ Jolan
PETROS Flavie
PEYTAVY Agathe
PLATON Gabriel
REGNIER Naël
SAMSON Soléane
TUQUET Matéo
URBAN Maëlle



La Fête
de l'école



Le Carnaval

Pour contacter l'APSA :

Chantal CASTERAS

Tél. 06 61 18 01 66

apsa30190@gmail.com



Maison EUZEBY : 8^{ème} édition des expositions d'art contemporain

Lilian Euzéby et son cercle Aleph organiseront cet été la 8^{ème} édition des expositions d'art contemporain.

- Durant ces 7 années, ce sont plus de soixante artistes qui ont accepté de montrer leurs œuvres dans cette maison ancienne du village.
- En moyenne chaque exposition a totalisé plus de 1000 visiteurs qui sont venus profiter gratuitement des jolis accrochages de la Maison Euzéby.

- Voici les artistes invités pour l'édition 2014.
- Séréna Carone est la sculptrice parisienne du Nimeño II du parvis des arènes nîmoise. Elle présentera quelques pièces sublimes.
- Martin d'Orgeval est un photographe parisien de renom qui montrera au même moment ses œuvres dans une grande galerie new-yorkaise et dans la petite maison de Russan.
- Philippe Favier est un exceptionnel artiste français. Il est représenté dans de nombreux musées internationaux.
- Marie Hugo issue d'une des plus prestigieuses familles d'artistes que la France ait comptées viendra présenter quelques grandes encres de Chine.
- Rémi Tamain est un artiste de Dijon qui présente de drôles de peintures sur des casques militaires.
- Dario Polenghi est un peintre abstrait italien et il montre une dizaine de toiles.
- Alicia Vaisse vit et expose en ce moment ses petits dessins à New-York. D'autres seront visibles à Russan.
- Corina Ryman est une drôle d'artiste anglaise.
- Rosalia Rabinovich fut une artiste russe de la propagande soviétique des années 1930. Une vingtaine de ses dessins seront montrés jusqu'à la fin août.



Le vernissage de l'exposition se tiendra le vendredi 18 juillet à partir de 19h30. L'exposition se tiendra du 19 juillet au 30 août 2014. Ouvert tous les jours de 10h30 à 13h et de 17h à 19h30 sauf le lundi et le mardi. Entrée libre et gratuite.

www.maisoneuzeby.wordpress.com
l.euzeby@yahoo.fr
Tél : 06 09 74 76 36

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DE SAINT-CHAPTES

L'Association des donneurs de sang de Saint-Chaptes organise 4 collectes de sang par an au foyer Pierre CLAVEL (situé sur le champ de foire de Saint-Chaptes), 2 ont déjà été effectuées. Le nombre de donneurs sur le canton est d'environ 65 à 70, ce nombre a du mal à augmenter et nous souhaiterions que de nouveaux donneurs adhèrent à ce geste bénévole de solidarité.

Ils bénéficieront d'un accueil très dynamique et sympathique du personnel de l'équipe de l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) « très peu d'attente avant le don » et les bénévoles de cette association auront à cœur de leur servir une petite collation après leur don.

Il serait regrettable que SAINTE-ANASTASIE soit une commune comptabilisant très peu de donneurs. Il est nécessaire de se dire que ce geste peut sauver des vies :

aujourd'hui celle des autres, demain peut-être la vôtre. Vous aussi, vous pouvez sauver des vies avec l'E.F.S et l'Association des donneurs en Gardonnenque. Un acte facile, rapide et sans contre-indication.

Les prochaines collectes auront lieu à Saint-Chaptes :

- le **Vendredi 12 septembre 2014 de 14 h 00 à 19h**
- le **Vendredi 21 novembre 2014 de 14 h 00 à 19h**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter : Christian CHABAUD : cm.chabaud@wanadoo.fr ou l'Association :

dondusang.stchaptres@gmail.fr

Merci de votre générosité !





VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

L'ENTENTE DU GARDON

A la clôture d'une nouvelle saison, l'Entente du Gardon a une fois de plus bien représenté ses couleurs sur tous les terrains de la région. Pour les seniors, une saison difficile due au manque de sérieux d'un très grand nombre de licenciés. L'année prochaine, une seule équipe seniors repartira avec les joueurs les plus motivés.

L'école de foot a, elle, très bien fonctionné grâce à la rigueur et l'assiduité des éducateurs (Marine, Manu, Boucif, Majoub, Stephane, Cyril, José, Philippe, Franck, Michel) qui ont su former les équipes suivantes : U6-U7, U8-U9, U10-U11, U12-U13 et U14-U15.



Le 29 mai dernier, l'équipe féminine de l'Entente du Gardon a remporté la coupe André Vigier, l'équivalent de la coupe Gard/Lozère. C'était la deuxième année consécutive qu'elle se qualifiait pour la finale. Cette fois-ci, les joueuses sont revenues avec la Coupe en battant l'équipe de Salindres, pour le plus grand bonheur de la centaine de supporters qui avaient loué un bus pour venir les encourager. Une belle Victoire qui vient récompenser le travail de ces joueuses et de leurs dirigeants (Daniel GRIOLET, Lydia CERBIGON et Laurent MERCIER), qui pendant toute la saison n'ont pas démerité. Beaucoup de sérieux durant les entraînements et un esprit d'équipe hors norme. A savoir qu'une équipe débutante a fait ses débuts en septembre 2013, qui fait son chemin sur les pas de l'équipe une. Toute personne voulant rejoindre ce groupe de jeunes sportives, joueuses ou dirigeants, est la bienvenue. Contactez Daniel GRIOLET au 06.23.87.04.89 ou Marine CERBIGON au 06.21.60.97.43

Marine CERBIGON, Capitaine



La quatrième édition du Tournoi CHALLENGE JEREMY LLOBET a réuni cette année 49 équipes qui se sont disputées des matchs acharnés durant 3 jours. Pour la première fois, ce Tournoi se déroulait à Sainte-Anastasie. Du 07 au 09 juin 2014, notre stade a été le théâtre de rencontres amicales entre Séniors, enfants et féminines. Le soleil et la bonne humeur étaient présents à ce rendez-vous qui sera reconduit, sans nul doute, l'année prochaine !



Mais la grande satisfaction va aux équipes féminines qui ramènent le premier trophée dans le Club (Vainqueur coupe Gard Lozère). Grâce à un très grand sérieux en championnat avec deux équipes engagées, elles terminent à la 2ème place et ont montré que le football féminin avait aussi sa place dans le club. L'Entente du Gardon, c'est 161 licenciés de 5 à 35 ans. La saison prochaine, si vous avez de 5 à 35 ans (filles et garçons), venez nous rejoindre ! L'Entente du Gardon, plus qu'un club, une famille !!



*Daniel Griolet
Président de l'Entente du Gardon*



CERBIGON Lydia, BOITEUX Sharon, SUGIER Pauline, SPINA Maud, PETIT Vanessa, BASTERGUE Justine, GRIOLET Daniel, MERCIER Léa, RAYMOND Léa, CERBIGON Marine, MERCIER Chloé, PREGUESUELO Camille et MERCIER Laurent



Vide Grenier du 13 avril 2014 ASSOCIATION ART ET CULTURE

Le 13 avril s'est tenu le vide grenier de l'association Art et Culture.

Nous avons quitté le centre du village pour installer ce vide grenier au centre de la commune, c'est à dire sur le parking de l'espace Paul MAUBON à Aubarne.

Certes l'ancienne version sur la place du village de Russan était plus agréable à l'oeil mais cela comportait beaucoup de problèmes d'organisation (réquisition des places de parking, mise en place de barrières de sécurité, déviation de la totalité de la circulation avec mise en place de déroutements dans les petites rues du village.) et des moyens en personnel très importants pour assurer guidage et sécurité aux abords de la manifestation.

La mise en place sur le parking du foyer est plus aisée et demande moins de personnel et de moyens techniques.

La réservation des places permet de mieux gérer l'espace. Chaque exposant ayant sa place numérotée et pour ceux qui avaient réservé un emplacement assez grand (5m), la possibilité de venir avec son véhicule sur la place réservée.

Apparemment cette solution a plu à la majorité des exposants et a permis une belle convivialité. Donc à refaire pour le prochain vide grenier !

Rédacteur : Patrice HURLIN



« LES ENFANTS CHANTANT DE SAINTE-ANASTASIE »



L'Association, animée par des bénévoles amateurs, accueille des enfants qui désirent s'exprimer par le chant chaque Mercredi au Foyer Municipal de Ste-Anastasia de 14h à 16h, et leur offre cette opportunité en adhérant à l'association. Autour de Nathalie ils apprennent sur une bande son les chansons de variété de leur choix, selon leur sensibilité, guidés avec une gestuelle et une mise en scène qui leur est propre.

Ils présentent aussi le fruit de leur travail en petits concerts et lors d'animation bénévoles en maisons de retraite – un partenariat animation ayant été conclu avec les maisons de retraite de St-Geniès et de Moussac, et bientôt de Sauve, qui vient de confirmer son accord.

Ce mixage inter générationnel donne autant de joie à ceux qui donnent qu'à ceux qui reçoivent, et ces échanges sont très conviviaux

La Marraine de l'Association : Anaïs LEFORESTIER



représentera prochainement lors du Festival des Cultures la France en Turquie, mais aussi en Roumanie et Allemagne.

Nous lui souhaitons bonne chance et comptons sur Anaïs pour donner le meilleur d'elle même et merci à elle pour tout le soutien qu'elle nous apporte en venant chanter avec les Enfants de Ste-Anastasia et en les accompagnant en concert chaque fois qu'elle peut se rendre disponible.

**Jeunes de 6 à 14 ans,
vous êtes attendus même en cette fin d'année...**

Participation annuelle

(pour 11 mois – droits à la Sacem inclus)

60 € pour 1 enfant et 80 € pour 2 enfants (de même famille)

(possibilité de paiement mensuel : 6 €) – Tél. Nathalie : 07 78 05 09 29

**Un grand merci à
cette association pour
sa participation active
lors de la Fête de la
Musique !**



VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Fête du Printemps de L'École de Musique

La Fête du Printemps c'est trois jours de concerts, pendant lesquels les diverses classes d'instruments et orchestres de l'école de musique se produisent au foyer communal.

Renseignements école de musique :

04.66.63.03.03
www.musiquemonique.com

Le 24 juin 2014 a eu lieu l'un des galas organisés par l'École de Musique qui avait pour but de présenter le travail effectué par les élèves tout au long de l'année. Monsieur le Maire a remis à 19 élèves un diplôme couronnant leur résultat au Concours National et Régional de Musique et à d'autres élèves un diplôme de bilan scolaire 2013-2014 récompensant leur assiduité et le travail effectué. L'École de Musique, qui compte désormais plus de 300 élèves, poursuit cette remise de résultats dans les trois autres communes où elle enseigne.



© Alain Fourès photoloisirie.fr

**L'école
de Musique de
Ste-Anastasié vous
donne rendez-vous
le samedi
13 décembre 2014
pour une Tournée
de Noël**

ENTRÉE GRATUITE





VENEZ CHANTER AVEC LES JOYEUX ACCENTS

Depuis cette année, l'Association des Joyeux Accents a instauré une nouvelle activité: un atelier chant. **Comment fonctionne-t-il ?**

Il s'agit d'un apprentissage plus personnalisé. En principe, un jeudi sur deux, un groupe de huit à douze personnes se réunit de 19h30 à 21h30 pour apprendre à chanter ou à se perfectionner. La séance se déroule ainsi: échauffement, respiration, vocalises, travail individuel sur un répertoire librement choisi, chant en chœur pour terminer.

La séance est dirigée par Andrew Peggie, chef très compétent. Il donne des conseils à chacun afin de lui permettre de progresser et il accompagne au piano celui qui chante. Cette activité est très conviviale et les participants s'étonnent de se découvrir des talents qu'ils n'imaginaient pas.

Si vous êtes intéressé, merci de contacter la Présidente : M^{me} Cazeaubon tél.04 66 63 13 24



SAINTE-ANASTASIE DANSE

Six ans que Ste Anastasie Danse fonctionne. Danses traditionnelles, danses de salon, Claquettes, Zumba Dance sont proposés. Un de nos adhérents a mis en place un blog que nous essayons de tenir à jour.

<http://dansons.pagesperso-orange.fr/>

Cette année, le nouveau atelier de Zumba Dance a bien fonctionné. Nous avons eu 29 inscrits dont beaucoup de personnes du village.

Notre bal du 28 septembre 2013 avec le groupe Cire tes souliers s'est bien déroulé malgré l'alerte orange.

La fête de la St-Patrick le 22 février a été un succès :

Pour cette 3^{ème} édition, l'ambiance irlandaise était bien au rendez-vous grâce au dynamisme de toute l'équipe : décor de pub, menu typique du pays aux couleurs du drapeau irlandais ; à noter le traditionnel coleshaw et un délicieux ragoût de bœuf à la bière.

Les festivités ont commencé à 16h avec la chorale des « Canards Sauvages ». Leur thème « Celte and Song » correspondait parfaitement à notre manifestation. Cette prestation de qualité (offerte) a été très appréciée et a enchanté le public.

Ensuite le bal traditionnel animé par « Dancing Feet » un couple très talentueux et fort sympathique d'écossais a permis à tout le monde de danser ensemble sur des musiques irlandaises. Toutes les danses collectives étaient expliquées et tout le monde a pu participer. La bonne ambiance fut reine comme à chaque fois.

Un grand merci à la municipalité pour la mise à disposition de l'Espace MAUBON et à tous les participants et rendez-vous est pris pour l'année prochaine le 7 mars 2015.



La journée champêtre qui regroupe tous les adhérents (et leurs conjoints, conjointes) des différents ateliers, aura lieu le dimanche 14 septembre 2014 à midi au Mas Menouret à Ste Anastasie. Pensez à vous inscrire.

Pour l'année prochaine, le bal de rentrée avec Cire tes souliers aura lieu le samedi 4 octobre 2014 **et la fête de la St-Patrick le 07 mars 2015.**

Si vous désirez essayer, n'hésitez pas, demandez des renseignements.

Adhésion à l'association: 15€ par personne et 25€ par famille. L'atelier de danses traditionnelles est gratuit car animé par des bénévoles, les autres ateliers sont payants car animés par une professionnelle de danses.

Préinscriptions, renseignements :

berangerem30@orange.fr, 04 66 63 05 55

L'association remercie la municipalité pour la mise à disposition du foyer Espace Maubon, lors de nos différents ateliers et manifestations.

Michel MARTIN et les adhérents.



VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

CLUB « GYM DETENTE »



Les vacances arrivent dans quelques jours, et avec elles la fin des cours au club « Gym Détente ».

Au mois de janvier, les adhérent(e)s et leur famille se sont réunis au foyer de Ste ANASTASIE pour y partager la galette des rois au cours d'un après-midi fort sympathique animé par un groupe musical

Au cours du mois de mai, les « journées thalasso » organisées par le club ont été très appréciées par de nombreuses personnes (adhérents et sympathisants) pour ce moment de détente en bord de mer.

Le vendredi 20 juin, la saison se terminera autour du repas traditionnel qui va réunir un maximum d'adhérent(e)s au cours de la soirée.

La reprise des cours s'effectuera le **lundi 08 septembre 2014** avec, nous le souhaitons, tous les adhérents actuels en pleine forme après les vacances auxquels se joindront de nouveaux adeptes des « gym douces ou toniques » pour partager ensemble de bons moments.



REPRISE DES COURS

Lundi 08 septembre 2014 à 20h gym tonic
Mercredi 10 septembre 2014 à 16h gym tonic
Vendredi 12 septembre 2014 à 9h30 gym douce

Renseignements : M^{me} FABREGAS 04 66 81 06 39
M^{me} PELLERIN 04 66 63 89 98
M^{me} AUBERT 04 66 81 04 23

Afin que la population puisse disposer d'une liste à jour de toutes les activités possibles sur notre commune, une demande d'informations a été adressée à chaque Association. Celles qui n'auraient pas reçu ce courrier peuvent en informer la Municipalité. La liste complète des Associations fera l'objet d'une parution dans le prochain Journal Municipal.

**FORUM DES ASSOCIATIONS
LE SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2014 A L'ESPACE PAUL MAUBON**



GI GONG

L'A.A.T.C.C.

« Association pour l'Approfondissement des Techniques Corporelles et de Communication »

Vous propose un cours de Qi Gong le Mardi de 18h à 19h au foyer, dès Septembre.

Le Qi Gong est une gymnastique énergétique favorisant la circulation de l'énergie dans le corps.

Cette gymnastique douce cultive lenteur et fluidité.

Elle permet de trouver détente et calme intérieur.

C'est un art de vivre développant concentration, disponibilité et créativité. C'est ainsi que les actes de la vie quotidienne sont ressentis d'une autre manière.

Chacun progresse à son rythme et peut s'exprimer sur la pratique.

Le Qi Gong peut être pratiqué à tout âge :

- Chez les jeunes adolescents, il permet de lutter contre le « mal être ».

- Chez les personnes actives, il aide à vaincre la fatigue chronique, le surmenage et l'anxiété.

- Chez les personnes plus âgées, il évite les blocages articulaires, et permet de se maintenir en forme.

Enseignant : Gilbert HOULONNE

. Infirmier spécialisé dans les techniques psycho corporelles, diplômé en relaxation Shiatsu.

. Professeur diplômé de l'Institut Européen de Qi Gong et de la Fédération Européenne de Qi Gong.

. Formateur en manutention des malades et handicapés. TEL. 06 83 03 00 62



Cours de danse

FLAMENCO

Séville – Rumba

Valérie LAFON, danseuse, chorégraphe et professeur de l'association ZAPATEO, enseigne depuis plus de 15 ans. Formée en France et en Espagne auprès de grands danseurs et danseuses andalous, elle partage et transmet avec sincérité et pédagogie sa passion pour le flamenco.

Les cours auront lieu à
« L'espace Paul Maubon », les mercredis

16h30 : initiation flamenco 4 - 6 ans
17h30 : cours de flamenco – sévillane enfants (+ de 6 ans)
18h30 : Sevillane – Rumba Adulte
19h30 : Flamenco Adulte

Début des cours
le mercredi 1^{er} Octobre

Renseignements: 06.30.90.16.12



INFORMATIONS GÉNÉRALES



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



En 2015, le recensement se déroulera à Sainte-Anastasie du **15 janvier au 14 février 2015**. Cette démarche permettra de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournira également des informations sur les caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Des renseignements précis sur le déroulement de cette démarche vous seront communiqués dans le prochain Journal Municipal.

ETAT CIVIL

NAISSANCES



PONT Eléana née le 11 janvier 2014
TRABELSI Sabilallah né le 16 janvier 2014
BICHARD Louis né le 4 mars 2014
LAMNADI Hind née le 7 avril 2014
MONTELEONE Théo né le 11 mars 2014
GARCIA Rose née le 13 avril 2014
GARCIA Margot née le 13 avril 2014
HUTEAU Callie née le 8 avril 2014
MALOUVET Phoebe née le 3 mai 2014
PASCAL Tom né le 15 mai 2014
CHABAUD Liohan né le 16 juin 2014

MARIAGES



Laurent ETOURNEAU et Marina AUROUSSEAU
le 1^{er} mars 2014
David CHATARD et Victoria FERNANDEZ
le 12 mars 2014
Cyril NEGRE et Ilham LAGRICH le 27 mai 2014
Marine LOBBE et Virginie GUERIN le 7 juin 2014
Thierry AZEMAR et Brigitte SCHMITT
le 21 juin 2014

DÉCÈS



MAZIER Marcelle décédée le 6 janvier 2014
ZOIN Flavio décédé le 21 janvier 2014
ESTRET Paule décédée le 28 janvier 2014
VUILLE Pierre décédé le 21 février 2014
BLANC Maxime décédé le 2 mars 2014

COMBIEN COÛTE LE NOUVEAU JOURNAL MUNICIPAL ?

Le Bulletin 46 de Juillet 2013 a coûté à notre commune :
4.297,25 euros
(5.433,25 euros réglés à l'imprimeur auxquels sont soustraits : 1.136 euros réglés par les annonceurs)

Le Bulletin 47 de Décembre 2013 a coûté à notre commune : **3.377,40 euros**
(4.093,40 euros réglés à l'imprimeur auxquels sont soustraits 716 euros réglés par les annonceurs)

Le nouveau Journal Municipal coûtera
à notre commune : **0 EURO !!!**
La réalisation est assurée, à titre bénévole, par
l'Association Sainte-Anastasie Communication.

Le nouvel imprimeur est uniquement rémunéré par les insertions publicitaires dont il n'a pas augmenté les tarifs.

**Le prochain Bulletin Municipal
paraîtra en Janvier 2015**



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Vous avez rendez-vous !

28 août 2014 : Réunion d'information pour les parents d'élèves

20 septembre 2014 : Forum des Associations

26 septembre 2014 : Réunion Publique d'Information par Gilles TIXADOR

15 novembre 2014 : Loto Protestant

23 novembre 2014 : Loto des Joyeux Accents

30 novembre 2014 : Marché de Noël

17 décembre 2014 : Goûter pour les enfants

20 décembre 2014 : Loto de la FNACA

11 janvier 2015 : Voeux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal

17 janvier 2015 : Repas des Aînés

25 janvier 2015 : Loto de l'APSA

01 février 2015 : Loto de la Paroisse

Un représentant du réseau TANGO tiendra une permanence le jeudi 04 septembre 2014 de 9h à 12h à la Mairie de Ste-Anastasie concernant le réseau de transport ainsi que la vente des titres de transport

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES (Mise à jour Juillet 2014)

Lorinne CHEUCLE	04.66.74.45.41
Coralie GARCIA	06.09.43.50.74
Sandrine ISAIA	04.66.63.14.68
Chantal LERONDEAU	04.66.22.39.91/06.52.88.77.73
Laurance PELEGRIN	04.66.63.85.39
Vanessa PLATON	04.66.20.53.74/06.09.17.30.21
Corinne RIUS	06.95.87.85.32
Sylvie SESOSTRIS	04.66.58.12.62/07.70.01.60.32



NUMÉROS UTILES

Mairie	04.66.81.01.58
Ecole publique	04.66.63.12.28 Directeur : M. APPY
Crèche – SIVU des Meyranes	04.66.63.95.33

Repas à domicile (65 ans et plus, malades et handicapés)
prix repas : 5,26 euros
Tél. SAVEUR-SERVICE – 06.29.38.91.52

Nîmes Métropole	04.66.02.55.55 (standard)
Conseil Général	04.66.76.76.76
Préfecture	0820.09.11.72
Nîmes-Métropole Déchetterie : ramassage des recyclables (tri sélectif) : Hameaux de Russan, Vic, Campagnac et Les Mas : mercredi matin ; Les Bégudes : jeudi matin	

Services d'Urgence	
Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Gendarmerie St-Chaptes	04.66.81.20.73

Cabinet médical	04.66.81.07.58
Docteur VIAN	06.25.65.18.73
Docteur MEYRAND	06.22.02.58.40
Anne ALLEMAND (Kinésithérapeute)	04.66.63.81.69
Assistante sociale (sur RDV)	04.66.03.48.00
Centre anti-poison Marseille	04.91.75.25.25
EDF-GDF	0810 030 810
ERDF	0810 058 714
SAUR	04.30.62.10.00

Cabinet d'infirmières

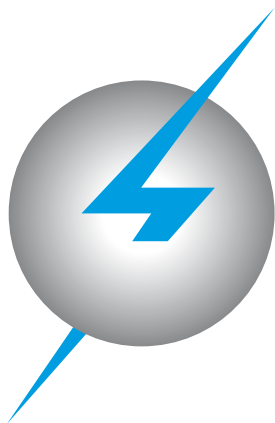
BOURDIN Alexia	04.66.63.07.78/06.27.79.28.01
GAUBIAC Muriel	04.66.20.24.08/06.13.66.48.82
LACOMBE Christelle	04.66.22.31.63/06.21.23.57.95
PENE Bruno	06.03.93.09.91
VERGNES Gina	06.03.93.09.91

MC coiffure mixte

04 66 58 47 91

du Mardi au Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h
le samedi en continu : 9h - 17h

23 Rue de l'Hotel de Ville. 30190 RUSSAN



ALBARES S.A.

TÉLÉPHONE : 04 66 26 88 60
04 66 26 92 86

TÉLÉCOPIE : 04 66 26 27 87

Email : ste.albares@albares-sa.com

508, Ancienne Route d'Avignon - 30000 NÎMES

ENTREPRISE BANCEL



MENUISERIE

BOIS - ALU - PVC



Menuiserie extérieure et intérieure
Fenêtres - Portes d'entrée - Portes intérieures
Volets battants ou roulants - Agencements
Cuisines

Neuf et rénovation

POMPES FUNEBRES

*Une prise en charge avec respect
et chaleur humaine*



Organisation complète d'obsèques
Cérémonie sonorisée
Contrats obsèques - Tout entretien - Caveaux
Articles funéraires

Une entreprise familiale à votre écoute

RUSSAN - 30190 SAINTE-ANASTASIE - Tél. 04 66 81 03 36 - Fax : 04 66 63 16 49 - bancel.men@wanadoo.fr

FÊTE VOTIVE SAINTE ANASTASIE

SAMEDI 19 JUILLET & DIMANCHE 20 JUILLET 2014

Aubade à la population de Sainte Anastasie

Vente des Maillots de la Fête - Réservation à la Mairie

JEUDI 24 JUILLET 2014

17h00 : **GRAINES DE RASETEURS**

Spectacle offert par NÎMES METROPOLE
Arènes place de la Mairie.

19h00 : **ABRIVADO BANDIDO**

avec la MANADE DU GARDON.

19h30 : **APERITIF** animé par l'orchestre DIAM'S

21h00 : **GRAND REPAS** sur la place de la fontaine

Inscription et règlement avant le 20 juillet 2014 à la mairie ou à la boulangerie du village.
Menu 15€ - entrée - paella - fromage - dessert et vin.

22h00 : **BAL RETRO** avec l'orchestre DIAM'S



VENREDI 25 JUILLET 2014

18h00 : **ABRIVADO - BANDIDO** avec la MANADE LA CLASTRE

19h00 : **APERITIF DANSANT** animé par l'orchestre CALIFORNIA.

21h00 : **ENCIERRO** avec la MANADE LA CLASTRE

22h00 : **GRAND BAL** avec l'orchestre CALIFORNIA



SAMEDI 26 JUILLET 2014

10h00 : **DEJEUNER A VIC**, offert par la jeunesse de Sainte Anastasie,

11h00 : **DEPART DE LA "LONGUE"** avec la MANADE VELLAS

12h00 : **APERITIF « VENTRE GLISSE »** avec ANIMASUD

15h00 : **CONCOURS DE BOULES** - 100 euros + Mises

16h00 : **ENCIERRO** avec la MANADE VELLAS

18h30 : **ABRIVADO - BANDIDO** avec la MANADE VELLAS

19h00 : **APERITIF** animé par "DJ VICTOR"

21h30 : **ANDALUCIA** spectacle offert par NIMES METROPOLE,

22h00 : **GRAND BAL** animé par "DJ Victor"



DIMANCHE 27 JUILLET 2014

10h00 : **DEJEUNER** à la Manade du Gardon, offert par la jeunesse de Sainte Anastasie

11h00 : **DEPART DE LA "LONGUE"** avec la MANADE DU GARDON

12h00 : **APERO-MOUSSE** avec ANIMASUD

15h00 : **CONCOURS DE BOULES** - 100 euros + Mises

17h30 : **CABESTROS Y TOROS** spectacle offert par Nîmes Métropole

18h30 : **ABRIVADO - BANDIDO** avec la MANADE DU GARDON

19h00 : **APERITIF** avec ANIMASUD

21h00 : **ENCIERRO** avec la MANADE DU GARDON

22h00 : **GRAND BAL** avec ANIMASUD





Alu' dépannage

Serrurerie Alu, PVC, volet roulant...

d.rebuffat1@orange.fr

Fixe : 04.66.22.60.60 - Port. : 06.15.63.73.61

Contact : Daniel Rebuffat - La Bégude - 30190 Ste Anastasie

SIRET : 534 316 872 00017

ETS E. DOROCQ
ELECTRICITE GENERALE
30700 BARON
TEL: 04.66.22.02.47 - FAX: 04.66.03.02.22
WWW.DOROCQ.COM

Services: ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC - ALARME INCENDIE - AUTOMATISMES D'OUVERTURES
CHAUFFAGE ELECTRIQUE - INSTALLATIONS - REPARATIONS - SERVICE APRES VENTE



Vin de pays du Duché d'Uzès

Vin de pays d'Oc

Hameau de Vic, 30190 Sainte
Anastasie

Tél. 04 66 81 05 61

port : 06 17 22 40 45

TIXA - BETON



BÉTONS PRÊTS À L'EMPLOI

BÉTONS DÉCORATIFS

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
Livraison toutes quantités

ou pris sous centrale

CD 22, le Village, 30190 DIONS

Port : 06 16 02 01 45

Tél./fax : 04 66 81 08 51

tixabeton@wanadoo.fr